

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 21 MAI 2012

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 11 mai 2012, accompagnée d'un ordre du jour comportant 74 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 36 présents

Présidence de M. Marc BARVAIS, Bourgmestre faisant fonction

Présents : Mme C. HOUDART, M. BEUGNIES, M. MARTIN, M. SAKAS, M. DUPONT J.P., Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, DEPLUS, Échevins

~~G. GOETGEBUER, Président du CPAS~~

~~M. DI RUPO, M. BAILLY~~, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, M. MILLER, ~~Mme KAPOMPOLE~~, Mme COLINIA, M. ROSSI, M. VISEUR, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, M. DE PUYT, M. MANDERLIER, M. LECOCQ, M. MERCIER W., Mme. POURBAIX, Mme MERCIER A.M., ~~M. LAFOSSÉ~~, ~~Mme MOUCHERON~~, M. HAMBYE, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mme NAHIME, Mme BRICHAUX, ~~Mme JOB~~, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, ~~M. JACQUEMIN~~, M. DUPONT X., ~~M. BRESART~~, Mme BOUROUBA, Mme PREVOT, ~~Mme DEJARDIN~~, MM. TRANCHANT, DUBOIS, Mme FRANCO, WAELEPUT, Conseillers
 et M. Pierre URBAIN, Secrétaire communal.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Mesdames, Messieurs, chers collègues, je propose que nous commençons nos travaux. Je tiens à excuser l'absence de M. GOETGEBUER et l'absence ou l'arrivée tardive de M. DI RUPO. Comme d'habitude, le procès-verbal de la séance du Conseil communal est disponible sur la table, sans remarque, il sera approuvé en fin de séance. Les points qui sont remis : 16, 17, 26, 61, 62 et il y a quatre interpellations, la première de Mme PREVOT concernant le monte-personne, c'est M. l'Echevin DARVILLE qui répondra ; la sensibilisation des étrangers pour leur droit de vote posée par M. Christophe DUBOIS, je me permettrai de répondre ; la politique foncière du Collège posée par M. VISEUR, c'est M. l'Echevin MARTIN qui répondra et on clôture par une interpellation de Mme MOUCHERON qui sera posée par M. MERCIER concernant les parkings pour personnes à mobilité réduite et c'est moi-même qui répondrai. Nous pouvons maintenant passer à l'ordre du jour.

1^{er} Objet : POLICE – CIRCULATION

a) Réglementation de la circulation - Grand Chemin de Masnuy-St-Jean à Maisières. GEP 6002/MAIS/2

ADOPTE à l'unanimité - 1^{ère} annexe

b) Création d'un emplacement PMR - Place du Souvenir à Flénu. GEP 6002/FL/90

ADOPTE à l'unanimité - 2^{ème} annexe

c) Création d'un emplacement PMR - Chaussée du Roeulx à Havré. GEP 6002/HAV/44

ADOPTE à l'unanimité - 3^{ème} annexe

d) Réglementation de la circulation et du stationnement - Rue de Nimy à Mons. GEP 6002/263

ADOPTE à l'unanimité - 4^{ème} annexe

e) Réglementation de la circulation et du stationnement - Rue Victoria Cross, Clos Maurice Dease, Sidney Godley, Charles Jarvis et Théodore Wright à Saint-Symphorien. GEP 6002/SS/OD

ADOPTE à l'unanimité - 5^{ème} annexe

f) Réglementation de la circulation - N6 - Avenue de la Joyeuse Entrée à Nimy et Chaussée de Bruxelles à Mons avec la rue de la Limite. GEP 6002/OD

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Je trouve que c'est un fameux casse-tête que la rue de la Joyeuse Entrée et la Chaussée de Bruxelles. Espérons que la circulation sera plus fluide à partir de cette réglementation car pour l'instant, cet endroit est très dangereux. J'espère de tout cœur que ça ira mieux par la suite.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci Mme MERCIER, effectivement le but de cette mesure est d'améliorer non seulement la fluidité mais aussi la sécurité pour les piétons et les riverains et de toute façon, toutes les mesures sont évaluées après quelques mois, 3 mois, 6 mois, on réévalue l'impact généralement positif de ces mesures qui sont quand même analysées de manière précise.

ADOPTE à l'unanimité - 6^{ème} annexe

2^e Objet : Attribution d'un nom à une nouvelle voirie située entre l'Avenue du Shape et la rue de la Brisée à 7020 Mons-Casteau : rue de la Briqueterie. 2^e Population

ADOPTE à l'unanimité - 7^{ème} annexe

Entrée de Mme JOB et M. BRESART = 38 présents

3^e Objet : Cadre du Personnel de l'Administration centrale. Modifications. GRH/ML/5000/1

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Ce sont les modifications du cadre du personnel. Effectivement, l'adhésion au pacte pour une fonction publique solide et solidaire nécessite une planification de la politique d'emploi. D'autre part, notre plan de redéploiement et l'évolution des emplois de l'Administration nous ont amenés à modifier le cadre du

personnel. Ce sont les remarques préliminaires et effectivement, il y a plusieurs points qui parlent de ce cadre. Le point 3 concerne le cadre du personnel administratif.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Dans les employés d'administration, j'ai vu qu'on passe de 21 à 11 pour le moment. Alors, comment va-t-on faire avec une telle diminution de personnel ?

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Dans le cadre de l'Administration centrale, le nombre d'employés d'administration passe de 111 à 140 donc il y a une augmentation de 29. Il y a un chef de division en plus, on double le nombre de chefs de bureau et on intensifie les postes de gradués en comptabilité et en sciences juridiques. Donc, il y a plutôt une augmentation. La diminution, c'est notamment au niveau de la Régie foncière. Parce qu'il y a du personnel de la Régie foncière qui est transféré au cadre de l'Administration centrale. Mais sur ce point, il n'y a pas de diminution.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère ; D'accord, c'est à la Régie foncière qu'il y a une diminution ?

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Pour l'Administration centrale, pas de remarque ?

ADOpte à l'unanimité - 8^{ème} annexe

4^e Objet : Cadre de la Régie foncière. Modifications. GRH/ML/5000/2

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Voilà, nous sommes à la Régie foncière où là effectivement, il y a une diminution. Il y a certains emplois qui ont été transférés vers le cadre de l'Administration centrale, notamment le graduat en comptabilité, les graduats en informatique et les ouvriers de la Régie foncière sont repris maintenant dans le cadre des services techniques. Il n'y a pas de diminution globale, c'est un transfert suite au plan de redéploiement.

ADOpte à l'unanimité - 9^{ème} annexe

5^e Objet : Cadre du Personnel des Services Techniques. Modifications. GRH/ML/5000/3

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Nous sommes au point 5 qui concerne les services techniques. Je vous cède la parole.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Est-ce que vous pouvez expliquer pourquoi dans ce cadre là du personnel des services techniques, on a besoin de deux directions, j'ai bien vu qu'il y avait une direction pour le bureau d'études et une pour la régie. Mais puisqu'on fait des économies partout, pourquoi faut-il deux directions ?

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Je vous signale qu'avant, il y avait un directeur général qui était responsable des deux branches, donc il n'y pas plus d'emploi de directeur général et il y a deux responsables de deux directions qui sont l'un et l'autre titulaire d'un diplôme d'ingénieur civil, donc il y aura le directeur général des services techniques et le directeur pour les services de la responsable de la gestion territoriale et économique. Donc, ça ce sont les deux branches qui existaient déjà et qui ne sont plus maintenant sous la coupe d'un directeur général. C'est le poste de directeur général qui a été supprimé.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Donc on ne va pas encore aller couper dans les deux là ?

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Non et en dessous du responsable des services techniques, il y a deux sections, d'une part le bureau d'études et d'autre part, la régie des travaux. Les personnes responsables de ces postes sont déjà en fonction et opérationnelles. Cela correspond au nouvel organigramme qui a déjà été débattu lors de séances précédentes. Tout cela en fait constitue la mise en œuvre au niveau du cadre, des organigrammes qui ont déjà été communiqués.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Oui mais il ne faut pas oublier que j'ai été hospitalisée à ce moment là.... Je suppose puisque vous dites il y a quelques séances.

ADOpte à l'unanimité - 10^{ème} annexe

6^e Objet : Cadre du Personnel ouvrier. Modifications. GRH/ML/5000/4

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Oui, il y a 237 emplois et lors de la Commission du Bourgmestre à laquelle vous assistiez bien entendu, j'ai posé la question suivante, le secteur horticole est-il compris dans la liste ? Finalement, chacun y allant de son avis, je ne sais plus trop quoi penser. Est-ce qu'on a pensé à inclure dans ce cadre le personnel horticole ?

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Au niveau du service des plantations, il y a 27 ouvriers qualifiés ; c'est notamment des élagueurs qui sont repris dans ce poste là. Et dans les espaces funéraires, il y a 8 emplois qualifiés, c'est-à-dire les personnes responsables des enterrements. Et donc ici, je vous rappelle que le cadre concerne le cadre définitif, on ne parle pas du cadre contractuel parce que, au niveau des contractuels, vous avez les APE, les PTP, il ne faut pas oublier aussi qu'il y a un certain nombre d'emplois de stages au niveau des articles 60, tout ça, ce sont quand même des personnes qui travaillent et qui nécessitent un encadrement. Pour le point 6, pas de remarques ?

ADOPTÉ à l'unanimité - 11^{ème} annexe

7^e Objet : Cadre du Personnel du SIPP. Modifications. GRH/ML/5000/5

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Ce point concerne le cadre du SIPP qui est actuellement un service fusionné Ville et CPAS.

ADOPTÉ à l'unanimité - 12^{ème} annexe

8^e Objet : Cadre du Personnel des Musées. Modifications. GRH/ML/5000/6

ADOPTÉ à l'unanimité - 13^{ème} annexe

9^e Objet : Cadre du Service de Prévention. Modifications. GRH/ML/5000/7

ADOPTÉ à l'unanimité - 14^{ème} annexe

10^e Objet : Cadre des Bibliothèques. Modifications. GRH/ML/5000/8

ADOPTÉ à l'unanimité - 15^{ème} annexe

11^e Objet : Cadre des Halls et Piscines. Modifications. GRH/ML/5000/9

ADOPTÉ à l'unanimité - 16^{ème} annexe

12^e Objet : Statuts administratif et pécuniaire. Modifications. GRH/ML/5000/10

ADOPTÉ à l'unanimité - 17^{ème} annexe

13^e Objet : Règlement d'ordre intérieur. Cellule Contrôle Qualité. GRH/ML/5000/11

ADOPTÉ à l'unanimité - 18^{ème} annexe

14^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 – Le quartier de la gare et le centre d'Arts religieux – La chapelle de l'ancien couvent des Ursulines – Marché complémentaire pour la Scénographie – Approbation du mode de passation et des conditions du marché. MP
E/2010/CONV. ursulines/Scénographie/OS

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Oui, évidemment le projet d'artothèque n'a jamais rencontré une chaude adhésion de notre part mais dans ce cas présent, il s'agit de la scénographie et bien que le montant soit quand même assez élevé, soit 600.000 euros TVA comprise, nous allons voter ce point parce que nous considérons que la scénographie va enfin donner tout son sens pour la population à cet artothèque et donc, nous allons voter le point.

Par ailleurs, comme je l'ai déjà demandé en Commission, je voudrais que l'on étudie de près et sans s'arrêter uniquement au design, qu'on étudie la fonctionnalité du mobilier proposé et même sa solidité, parce que les architectes ont trop souvent proposé du mobilier inadapté à l'usage pour lequel il était choisi et ceci je le demande pour tous les projets, c'est valable pour tout parce que les exemples sont trop nombreux où le matériel est sous utilisé alors qu'il a coûté très cher parce qu'il était destiné à être modifié par exemple. Merci.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : A propos de la Chapelle des Ursulines, j'ai découvert le grand intérêt de la scénographie qui permettra aux visiteurs de se repérer. Mais, cela a un pris, 490.000 euros hors TVA auxquels il faut ajouter les 65.000 euros pour l'auteur de projet. Et je pense que la parole maintenant est donnée, si vous permettez, à mon collègue....

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : on avait en gros soutenu le projet d'artothèque mais on avait toujours déploré qu'il n'y avait pas de lien avec le Musée d'à côté, c'est-à-dire le Musée Duesberg puisqu'il y a 33 m qui séparent le Musée Duesberg de l'artothèque et c'est pourquoi nous nous abstiendrons sur le projet puisque nous trouvons dommageable qu'il n'y ait pas une cohérence architecturale et muséologique entre les deux projets. C'était aussi le lieu où on pouvait regrouper d'autres espaces muséaux. Voilà donc, nous nous abstiendrons sur le projet.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci, pas d'autres remarques ? Bien. Quant à l'adéquation entre le mobilier, le design, le coût et l'efficacité, nous y serons attentifs. Mais enfin, je ne résiste pas au plaisir quand même de vous lire l'introduction du document remis par les auteurs de projet concernant la scénographie pour vous rendre compte que c'est quand même quelque chose de fondamental puisque « la scénographie plongera le visiteur dans une expérience où l'histoire, sacralité, art et technologie se complémentent et révèlent la poésie particulière de ce lieu où tous les efforts sont dédiés à la préservation de la mémoire. La scénographie explore tout en évoquant l'histoire du lieu, l'univers inconnu d'accumulations, d'inventorisations, de stockages, d'emballages, de restauration de l'œuvre, l'aspect matériel de celle-ci et toutes les techniques seront mises en avant. Il ne s'agit pas de désacraliser l'œuvre mais d'exprimer la particularité de la conservation d'objets constituant une mémoire, une histoire à transmettre ». Donc, vous voyez que l'intérêt de cet artothèque est autre que simplement du stockage et que ça permettra de non seulement stocker mais de faire découvrir tout ça à notre public.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

35 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, MM. DEBAUGNIES,

MILLER, Mme COLINIA, MM. ROSSI, VISEUR, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. X. DUPONT, BRESART, Mmes BOUROUBA, PREVOT, MM. TRANCHANT, DUBOIS, Mmes FRANCO, WAELPUT, M. BARVAIS

3 abstentions : M. MERCIER, Mme MERCIER, M. HAMBYE

ADOpte - 19^{ème} annexe

15^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 3 – Le quartier des Arts et de l'Artisanat de création – Réaménagement global des voiries – Travaux Marché aux Herbes et bas de la rue de la Coupe – Approbation des conditions du marché revues. **SOUS RESERVE** MP E/CONV/ Voiries.P3/ Travaux/MG

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Globalement, on approuve le projet ; simplement si on a bien vu, on supprime toutes voitures au Marché-aux-Herbes. Cela veut dire qu'en matière d'accessibilité dans le bas de la rue de la Coupe, il n'y a plus de voitures qui circulent. Donc, on fait un piétonnier total pour le bas de la rue de la Coupe. J'en déduis, je ne sais pas quels sont vos projets pour le bas de la rue de la Coupe, est-ce un piétonnier pour le bas de la rue de la Coupe ?

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Ce problème a déjà été évoqué dans le dossier précédent. Ici, c'est uniquement l'aménagement d'une cave en sous-sol, un renforcement électrique, l'implémentation de gaines d'attente le long des façades. Effectivement, le bas de la rue de la Coupe devient piéton. Cela a déjà été décidé lors d'un Conseil précédent. M. TONDREAU.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Simplement une réflexion. Ce serait peut-être intéressant de savoir exactement le nombre de parkings qui vont être supprimés dans l'enceinte de l'intra-muros suite à tous les travaux qu'on est en train de faire. Je désire simplement avoir cette réponse, pas aujourd'hui bien sûr parce que ça m'interpelle de plus en plus, je pense au Marché-aux-Herbes, à toutes les rues qu'on va restaurer. On est en train d'augmenter le nombre de piétonniers mais je ne suis pas sûr que ça ne va pas provoquer un problème de stationnement par après. Je serais heureux de savoir le nombre, si on pouvait me répondre dans les semaines qui viennent, je ne sais pas qui est concerné, voilà merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : D'une part, entre 2006 et 2012, il y a une augmentation du nombre de places. Maintenant, avec les travaux qui sont en cours, il va y avoir une diminution mais il faut savoir qu'on travaille notamment sur la réalisation d'un parking supplémentaire ; il y a quand même des espaces de parkings qui sont disponibles près de la RTBF, il y a aussi l'ancien parking de Toit et Moi qui va être remis en état pour faire du

parking et puis il y a un autre projet qui est en cours de réflexion donc je crois qu'il faudra voir ça dans l'ensemble et pas uniquement les places que l'on perd au niveau piétonnier, c'est un travail en fonction des projets qu'on pourrait vous soumettre le mois prochain.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Dans le même sens, je me souviens avoir lu dans la presse que l'Echevin MARTIN nous faisait part qu'il avait demandé à un auteur de projet de revoir éventuellement le plan de circulation. Alors, je ne sais pas si dans ce cadre là il a donné à cet auteur de projet quelques directives ou s'il a laissé carte blanche à cet auteur de projet et si éventuellement si dans le temps, c'est prévu que ce projet sortira, je ne sais pas dans quel délai, voilà, simplement des réflexions....

Mme Francine CRUVEILLER, Echevine : Il y a 150 places en moins qui vont sauter dans le centre de Mons mais comme l'a dit M. le Bourgmestre, on est en train de travailler sur la reprise du parking de Messines où là on récupère plus ou moins 130 places. On a refait une convention avec le parking près de la RTBF, le parking Damoiseaux là il y a encore 94 places avec des heures d'ouverture bien précises. On a fait mettre un panneau pour bien avertir les gens qui circulent dans Mons et par ailleurs, il y a un dossier de faisabilité pour un parking supplémentaire et une étude sur justement le stationnement qui est en cours, le cahier des charges est passé, maintenant on attend que l'auteur de projet nous réponde.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Donc, pour ce point, pas de remarques ?

ADOpte à l'unanimité - 20^{ème} annexe

16^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – L'espace Grand Place et Patrimoine Le Mont de Piété – Marché complémentaire de conception et réalisation – Approbation du mode de passation et des conditions du marché. **SOUS RESERVE** MP E/CONV/ MDP-Extérieur- C&R

REMIS

17^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – L'espace Grand place et Patrimoine – Le Mont de Piété – Extension du Mont de Piété – Marché complémentaire de coordination sécurité et santé – Approbation du mode de passation et des conditions du marché. **SOUS RESERVE** MP E/CONV/ MDP-Extérieur- CSS

REMIS

18^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 – Le quartier de la gare et le centre d'Arts religieux – Centre de Congrès – Voiries d'accès – Marché de coordination sécurité et santé – Approbation du mode de passation et des conditions du marché. **SOUS RESERVE** MP E/CONV/ Congrès-Voiries - CSS

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : On avait approuvé le Centre de Congrès en tant que tel, on ne va pas revenir sur un projet de près de 30 millions d'euros et je crois, un concours

d'architecture qui est remarquable. La question, dès qu'on parle quartier de la gare, chacun peut observer qu'à 15 h 30, celui-ci est tout à fait bloqué parce que toutes les voitures accèdent toujours par une seule bande de circulation pour arriver à la gare de Mons. Alors, on nous avait dit il y a quelques temps mais on n'est pas tout proche, on n'a pas toujours toutes les informations, qu'il y aurait une étude de mobilité globale qui serait faite. Parce que de 15 h 30 jusque 19 h 30, il y a toujours un goulot, un étranglement, toutes les voitures arrivent à la gare et ça bouchonne sur pas mal de mètres. Et quand on crée des voiries d'accès du côté du Chemin de l'Inquiétude jusque l'espace Edison, je n'ai rien vu mais ce n'est pas parce que je ne sais rien qu'il n'y a rien qui se passe, est-ce qu'il y a une étude de mobilité qui est en route au niveau de la mobilité globale autour et aux alentours de la gare, Centre de Congrès et ainsi de suite pour compter les voitures et voir comment tout cela se répartit. Je ne sais plus très bien, j'avais cru comprendre qu'il y avait une étude de mobilité globale qui avait été lancée à ce sujet mais bon, voilà. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Effectivement, au niveau de la gare puisque la gare sera passerelle et qu'il y a des parkings des deux côtés, forcément le flux vers la gare se fera selon deux axes à la place de n'en faire qu'un et je rappelle que la circulation sur la place de la gare ne se fera plus du tout quand il y aura la nouvelle gare et même lors des travaux de la même façon puisqu'il y aura effectivement des boucles et il n'y aura plus de traversée de la place au niveau de la gare. Cela a quand même été étudié au préalable avec MET et la SNCB et donc le trafic sera réparti selon les deux axes puisque les accès des parkings se feront aussi en amont donc on accédera aux parkings avant d'arriver à la place de la gare. Ce qui permettra une plus grande fluidité.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je mentionnerai deux éléments. Lors du débat et nous n'allons pas le relancer que du contraire, n'étaient prévus que deux parkings de 400 places et donc cela nous semblait tout à fait insatisfaisant. Au risque de choquer certains, je trouvais que c'étaient des projets « lilliputiens », parce que deux parkings de 400 places, c'était quasiment la même superficie sur la Place de Cuesmes. Deuxièmement, je ne sais pas si vous vous rendez compte, mais quand vous allez dans un parking public à Mons ou à Bruxelles, la durée est importante pour rentrer dans le parking, mettre votre carte, lever les barrières et donc dans les tranches horaires de 7 h 35 ou 7 h 25 ou 8 h - 10, il y a près de 100 ou 200 voitures qui arrivent, au même moment sur 3 ou 4 minutes d'intervalle. Cela risque donc de créer des files d'attente à ces parkings. Et donc mon inquiétude se porte sur l'inaccessibilité à certaines heures de ceux-ci vu l'effet de bouchon créé, de goulot. C'est pourquoi je voulais

profiter de l'occasion pour attirer l'attention sur ce problème concret, pratique que nous connaissons tous les jours à partir de 15 h 30 à Mons, tout est bloqué.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : M. DARVILLE vient de me rappeler effectivement qu'il y a eu l'étude d'incidences au niveau de la gare, que dans les rencontres que nous avons eues avec la SNCB, il est un fait que l'accessibilité aux parkings à la gare est fondamentale par rapport aux objectifs qui sont poursuivis. Donc, je peux comprendre que vous ayez des inquiétudes mais d'après les études qui ont été menées, les problèmes doivent être résolus ou qu'il n'y aura plus de bouchons à certains moments à Mons vers 8 h du matin et à la sortie des écoles, là je crois qu'il n'y a aucune ville dynamique qui ne se trouve pas avec quelques problèmes de circulation au moment de pointe. Je crois que laissons quand même aux professionnels qui ont fait les études, le bénéfice du doute et nous verrons bien. Je crois que la période la plus difficile à gérer, comme d'habitude, ce sera la période des travaux. Une fois que tous les travaux seront finis, je crois que ça ira mieux.

ADOpte à l'unanimité - 21^{ème} annexe

Entrée de M. BAILLY = 39 présents

19^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – Espace Grand Place et Patrimoine UNESCO – Projet « Réaménagement global des voiries – rue de Nimy ». Travaux – Approbation de l'avenant 1. MP E/2010/CONV. Voiries.P1.Travaux

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Sur le point 19, c'est un point qui va nous engager à payer 350.000 euros en chiffres ronds TVA comprise soit une augmentation de 13 ,4% par rapport au marché initial, tout ça pour rattraper les « boulettes », les « conneries » oserais-je dire de l'auteur de projet qui s'est montré d'une incapacité notoire dans l'étude des travaux de la rue de Nimy. Alors, en Commission on s'est expliqué là-dessus et j'ai demandé que la délibération sur laquelle nous allons voter soit modifiée pour que le Conseil insiste, vote sur le fait que nous allons demander les indemnités à l'auteur de projet, que ces travaux de remédiation ne soient pas à charge de la Ville et donc que l'on s'engage à faire payer l'auteur de projet quitte à ce que celui-ci se retourne vers son assurance, ce n'est pas notre problème et vous m'aviez donc dit, M. le Bourgmestre, que c'était d'accord d'ajouter ça dans la délibération, mon intervention est de savoir si ça a bien été fait et si on peut voter dans ce sens là.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci. M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, je ne vais pas ajouter d'autres remarques au niveau de l'exécution des travaux. Peut-être une position un peu en retrait ou en essayant de prendre de la distance par rapport au projet. Je pense que globalement le projet tient la route, simplement quelques réflexions pour d'autres travaux. On voulait pour la Ville du développement durable et après je me suis rendu compte qu'il n'y avait pas dans l'artère principale de conduite, je n'ai pas été au courant, de conduite d'eau chaude qui remonte la rue de Nimy. Cela eut été l'occasion, je me suis fait la réflexion, de mettre une conduite d'eau chaude qui aurait relié le bas de la rue de Nimy jusqu'à la Grand'Place puisqu'on avait l'occasion de refaire toute la voirie. Deuxième chose, en matière de permis d'urbanisation, anciennement permis de lotir, on impose au lotisseur un double réseau d'égouttage, eau pluviale - eaux usées. Ici, mais encore une fois j'ai approuvé le projet, encore que c'est pour être constructif, je me suis dit tiens est-ce qu'on a prévu un double réseau d'égouttage ? Pour qu'en cas de pluie, comme hier ou lors des orages, cela parte vers un bassin d'orages et que ça n'aille pas gonfler les eaux à épurer, simplement une réflexion encore. Et la troisième chose et encore là c'est peut-être moi et je suis le premier à battre ma coulpe comme on dit, le problème de pistes cyclables en site propre. Vous vous souvenez que je suis déjà intervenu dans les travaux du Service Public de Wallonie au niveau de l'Avenue de Gaulle où je trouvais qu'il y avait moyen et la place de faire un site propre pour une piste cyclable. Ici, l'on voit au point 5, un essai pour améliorer le confort des cyclistes en mettant du béton et pas des plaques en grès pour que ce soit plus agréable pour eux. Et donc, je me rends compte que l'ancien projet et j'ai approuvé le nouveau, donc encore une fois, l'ancien projet proposait une piste cyclable en site propre plus ou moins sécurisée en ce sens que l'automobiliste pouvait ouvrir à tout moment sa porte et le cycliste se trouvait bousculé, ici apparemment, d'après ce que je comprends, la piste cyclable elle est juste contre la voiture alors qu'avant elle était contre le piéton. Et donc je me demande si c'est la meilleure façon d'opérer mais je ne sais pas si les commissions compétentes se sont prononcées mais je remarque quand même qu'on a du mal de faire des pistes cyclables en sites propres dans les nouvelles artères de Mons et je trouve ça un peu dommageable et encore une fois, j'ai voté le projet mais je me demande si on ne doit pas quand même pour les futurs projets, exiger d'avoir un site propre pour les cyclistes. Or, ici, il n'en est rien. Merci.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Toujours pour cette même question 19, j'ai deux sous questions. On avait compté 268 jours pour la réfection de la rue de Nimy, est-ce que nous sommes dans les temps ? C'est la première question que je pose. Et dans le Mons-Mag. dernier qui est passé il y a 2-3 jours, on parle d'une indemnisation des commerçants. Vingt-

cinq euros par jour avec un plafond de 1.000 euros par commerce. Cela a été approuvé par le Conseil communal d'avril mais pour certains commerçants, la somme est dérisoire tant les pertes sont considérables. Alors, je ne sais pas, est-ce qu'on va revoir cette situation ou s'en tenir là ? Merci bien.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Bien, comme ce dossier interpelle plusieurs membres du Collège, avant de céder la parole à M. DARVILLE et à Mme CRUVEILLER et peut-être M. MARTIN s'il veut intervenir. Premièrement, on est dans les temps puisqu'on avait dit qu'on rouvrirait la rue avant la Ducasse, elle sera ouverte mercredi donc malgré le retard du début, on a récupéré. Ensuite, le travail au niveau de la rue de Nimy n'est pas fini puisqu'il y a tout un plan de rénovation du site et ça M. MARTIN peut en parler et alors au niveau de la décision, oui la décision sera amendée en signalant que l'on va tenter de récupérer auprès de l'auteur de projet une partie de nos débours. Et je vais céder la parole à M. DARVILLE pour qu'il explique ce problème d'égouttage qui lui a valu quelques nuits blanches.

M. Marc DARVILLE, Echevin : M. VISEUR, ce problème a été dénoncé par mes services, le problème d'égouttage avant le début des travaux et nous avons fait acter cela dans le premier PV de réunion de chantier avant le début des travaux. L'auteur de projet a persisté dans son erreur, nous lui avons demandé sa note de calculs, elle a été revérifiée par l'IDEA et l'IDEA a pu enfin déterminer où se posait le problème exactement dans les calculs de l'auteur de projet. Nous avons pris l'initiative de faire recalculer un diamètre correct et vous pouvez juger que maintenant, malgré les orages violents, il n'y a plus d'inondations donc nos calculs, de nos bureaux techniques, étaient plus justes que ceux de l'auteur de projet. Sur les 317.000 euros, nous allons réclamer 224.304 euros à l'auteur de projet, nous lui avons déjà envoyé quelques courriers. Ceux-ci je dois dire sont restés à ce jour sans réponse ; notre Conseil a le dossier sur son bureau et on attendait que le point soit porté officiellement à l'ordre du jour aujourd'hui pour qu'elle puisse maintenant entamer les démarches envers et contre l'auteur de projet. Pour ce qui est du timing, Mme MERCIER, malgré le mois et demi de retard, nous pouvons vraiment féliciter l'entreprise qui a tout mis en œuvre alors qu'elle aurait pu postposer ce mois et demi dans son cahier des charges puisque le défaut ne lui était pas imputable, on peut vraiment féliciter l'association Galère-Wanty qui a quand même réussi à terminer les travaux dans les délais prévus et avec une qualité de mise en œuvre assez exceptionnelle, il suffit d'aller voir et d'aller écouter maintenant l'ensemble des commerçants qui sont satisfaits de ces travaux. Donc, je ne sais pas si vous vous rendez compte, nous avons rattrapé un mois et demi de retard et comme le Bourgmestre vous l'a signifié, pour le mercredi 30 la rue de Nimy sera ouverte. En ce qui concerne l'égouttage, l'égouttage d'aujourd'hui répond à toutes les

normes et prescrits européens en la matière. Vous avez d'ailleurs déjà voté sur le projet dans son entièreté. En ce qui concerne la géothermie, nous sommes déjà bien heureux si nous pouvons dans le quartier de la gare alimenter le Centre de Congrès, la gare, peut-être l'hôtel et tout un quartier qui devrait se créer là-bas, il y a un dossier qui est sur la table, je ne crois pas qu'il sera possible, pour des raisons techniques, d'amener l'eau chaude au Centre-Ville. Si nous pouvons déjà alimenter tout un quartier là-bas autour de la gare, on peut déjà s'en féliciter.

Mme Francine CRUVEILLER, Echevine : En ce qui concerne la piste cyclable, ce n'est plus une piste cyclable, c'est une zone de confort. Le dossier est passé à la commission vélo, elle a accepté en disant que c'était très bien comme ça et donc, pour nous il n'y a pas d'inconvénient.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : M. MARTIN et puis vous aurez la parole.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Effectivement, quelques mots simplement pour vous rappeler qu'au-delà des travaux de réfection de voiries qui caractérisent la rue de Nimy depuis quelques mois et qui s'achèvent, il y a également tout un projet plus global qui a été mis en œuvre par le Collège avec l'Administration communale et qui vise à définir un périmètre de rénovation urbaine tout autour du quartier et qui englobe l'ensemble du quartier de la rue de Nimy, dossier important puisqu'il porte sur un montant global de 10 millions d'euros avec un engagement sur 10 ans, en deux phases, pour lequel le Ministre Furlan est venu nous annoncer cette semaine son arrêté de reconnaissance. Donc, je pense que c'est une bonne nouvelle qui peut être reçue par tous les élus communaux et qui permettra d'engager un travail très important sur cette partie essentielle de notre Ville puisque c'est l'entrée principale de la Ville, en tout cas jusqu'à la Grand'Place. Un élément important aussi qui passera à la fois par des acquisitions de bâtiments dans l'objectif de pouvoir réinstaurer du logement de qualité, d'aménager des espaces de convivialité, des parkings, de réfectionner des voiries adjacentes à la rue de Nimy, bref, un véritable projet d'ensemble qui avait été initié suite à une réflexion menée par les habitants eux-mêmes puisque'une étude préalable avait été effectuée par les services communaux. Un mot complémentaire pour Mme MERCIER. Effectivement, durant votre absence bien involontaire, le Conseil communal a eu l'occasion de statuer sur des mesures d'indemnisations pour les commerçants de la rue de Nimy. Je rappelle que ces mesures sont des mesures d'exception puisqu'elles visaient à pallier des insuffisances du dispositif fédéral qui lui impose lors de son application une fermeture des commerces, ce qui n'est évidemment pas l'idéal d'autant plus que l'indemnisation prévue par le fédéral est tout à fait dérisoire et donc, ici, clairement l'objectif qui était poursuivi par le

Collège puis par le Conseil, Mme MERCIER, c'était vraiment d'adopter une mesure qui soit à la fois symbolique pour montrer que la Ville est aux côtés des commerçants qui ont effectivement soufferts durant ces travaux même si ceux-ci on peut l'espérer généreront un cadre plus propice à l'attractivité commerçante sur le plus long terme. C'est un dispositif qui existe, qui représente tout de même un effort budgétaire qui était non prévu au budget de l'ordre de près de 90.000 euros. C'est la preuve que nous avons essayé de faire en sorte de prévoir une mesure exceptionnelle non initialement envisagée et d'adapter quelque peu le plan de gestion tout en cherchant tant que faire se peut à compenser pour éviter de creuser le déficit et donc de tenir nos engagements. On peut toujours trouver que c'est insuffisant, pour nous en tout cas, c'est un geste qui montre la bonne volonté de la Ville de Mons et c'est la première fois qu'il est effectivement mis en œuvre en Wallonie sinon en Belgique et je pense que c'est un beau geste qui a été effectué par la Ville qui a été capable là aussi d'accompagner les commerçants dans leurs difficultés même si on peut estimer que ce n'est jamais suffisant, bien entendu mais c'est toujours ça qui est rencontré.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. MARTIN. Les répliques, Mme MERCIER.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Je voudrais répondre à M. MARTIN, oui c'est vrai ce que vous venez de dire mais il y a quand même un bruit qui court et qui dit que certains sont en vue d'avoir leur commerce en faillite, est-ce que c'est vrai ça ? Parce que si c'est ça, c'est quand même très très grave.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement, pour rebondir un petit peu à l'interpellation. Effectivement, rétrospectivement l'ensemble de la majorité et de l'opposition avait approuvé l'ensemble du cahier des charges, on ne va pas y revenir. La durée de 268 jours ouvrables doit nous amener à réfléchir de manière constructive et dans le futur, dans la mesure où l'on se trouve en présence d'artères différentes en termes d'importance et de conséquences financières ou commerciales en résultant. Si on rénove par exemple la rue des Marcottes, 268 jours ouvrables dans cette rue, ça n'a pas la même signification que 268 jours ouvrables dans la rue de Nimy. On m'a cité le cas mais je ne suis pas un spécialiste encore, je ne sais plus si c'était en Suisse ou aux Pays-Bas, que là, puisqu'il y a 24 h dans une journée, 3 équipes se reliant de 8h en 8h, donc 3 équipes sur une journée, qui essayent de diminuer la durée des travaux. La question encore une fois ce n'est pas de dénoncer, critiquer pour critiquer, mais d'être constructifs pour voir si dans le futur on ne peut pas dans le cadre des marchés publics, en fonction de la réglementation des marchés publics, concevoir la possibilité d'avoir 3 équipes qui se relaient toutes les 8 h pour faire avancer les chantiers et réduire la durée de 268 jours en 90 jours parce que le problème, tout le monde est de bonne

foi autour de cette table, la question n'est pas de dire qui a porté préjudice ou pas, la question est essayer de diminuer les nuisances pour les commerçants. Et donc on a une loi qui est très contraignante pour les marchés publics, je ne la connais pas, mais est-ce que c'est concevable, moyennant des surcoûts que la collectivité est prête, parce que si on doit avoir des travailleurs de nuit, ce ne sont pas les mêmes salaires que les travailleurs de jour. Si on fait 3 équipes de 8h, est-ce que c'est concevable dans le futur pour certains types de chantiers de faire travailler 3 équipes pour limiter les diminutions de recettes financières pour tout un chacun dont les recettes dépendent de l'accessibilité et c'est tout simplement ça. Mais ça c'est pour dans le futur. Merci.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Deux remarques à propos de ce que vient de dire M. HAMBYE, si on fait travailler des équipes de nuit fatalement, ce sont des travaux qui vont coûter plus cher donc bien sûr peut-être que ça ira plus vite mais ça coûtera plus cher et d'autre part, je ne voudrais pas être à la place des habitants de cette rue là où on va travailler avec des bulldozers au pied de leur chambre pendant la nuit. Cela peut peut-être se justifier quand c'est en extérieur là où il n'y a pas beaucoup d'habitants mais là où il y a des habitants, la qualité de vie en ville risque quand même d'en prendre un coup. Par ailleurs, tant que j'ai la parole, je reviens sur le problème des pistes cyclables, je voulais demander à ce sujet là si la piste cyclable qui était prévue dans la rue de Nimy mène bien jusqu'à la Grand'Place ou bien si elle s'interrompt ? Est-ce qu'elle va jusque la Grand'Place ou est-ce qu'elle s'interrompt au niveau des bornes parce que là où on laisse passer les voitures puisque les voitures pourront continuer jusque la Grand'Place, est-ce que les vélos seront protégés jusque là ?

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Avant de céder la parole à M. MARTIN pour ce qui est de l'efficacité des travaux parce que bon, effectivement il y a la durée, plus c'est long, plus évidemment le public souffre mais comme on l'a dit, travailler 24 h sur 24 ce sont des nuisances et puis, d'autre part, dans le cahier spécial des charges, plus vous diminuez la durée, plus vous augmentez le coût. Maintenant, il faut savoir qu'ici à la rue de Nimy, nous leur avons imposé de travailler le samedi, ce qui a généré un coût et sur un autre dossier dont on ne parle pas aujourd'hui qui est le dossier de l'axe Capucins, l'axe gare, là aussi, on travaillera le samedi, même en juillet pour avoir terminé l'axe pour la rentrée scolaire. Systématiquement, quand il y a moyen d'être plus efficaces, on le fait mais il faut savoir que c'est à chaque fois un surcoût et que c'est chaque fois une analyse qui est faite. Mais, réaliser tous les travaux dans des délais très très courts, ça nécessiterait une augmentation de budget que malheureusement, nous n'avons pas. Mais je vais céder la parole à M. MARTIN.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Quelques mots complémentaires pour Mme MERCIER.

Nous n'avons pas eu connaissance en dehors de deux cas de figure assez spécifiques de fermeture qui sont en tout cas liées directement aux travaux, c'est un premier élément. IL y a un commerce qui a fermé ses portes qui comptait le faire quoi qu'il arrive indépendamment des travaux et un deuxième pour qui le secteur d'activités était de toute manière déjà déclinant donc à ce stade nous n'avons pas d'information complémentaire sur l'évolution de l'activité commerciale. Un mot tout de même pour vous dire qu'il entre dans les intentions du Collège, conjointement avec la Gestion Centre-Ville de pouvoir aider et accompagner les commerçants par rapport à la réouverture de l'axe. Un questionnaire a été transmis à l'ensemble des commerçants de la rue pour pouvoir les interroger sur diverses initiatives potentielles, par exemple une participation inédite à la braderie du Doudou qui semble-t-il ne recueille pas l'adhésion d'une majorité d'entre-eux mais c'est une ouverture qui a été faite par la Ville ou sur des organisations complémentaires qui pourraient être réalisées d'ici le mois de septembre pour mettre un accent particulier sur cette rue et lui redonner un écho positif et favorable auprès du grand public pour que celui-ci puisse retrouver le réflexe de se rendre dans la rue de Nimy non seulement pour circuler mais on l'espère aussi pour y effectuer des achats et donc voilà, cette étude est en cours, nous identifierons les meilleurs moyens de pouvoir mettre en œuvre des projets qui répondent aux préoccupations des commerçants conjointement entre la Ville et la Gestion Centre-Ville d'ici le mois de septembre ou octobre et tout cela sera en concertation parfaite avec les commerçants de la rue.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. MARTIN. M. DARVILLE concernant la piste cyclable.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Peut-être un petit complément d'information en ce qui concerne les délais. Pour éviter d'avoir une nuisance sur l'entièreté de la rue pendant toute la durée des travaux, nous avons phasé ces travaux. La rue de Nimy avait 4 phases et l'axe de la gare-Capucins, il y a 7 phases donc nous ne fermons jamais entièrement la rue. En ce qui concerne la piste cyclable, comme Mme CRUVEILLER l'a dit, je rappelle, ce n'est pas une piste cyclable, ce sont des bandes confort. Ces bandes confort ont été décidées avec les diverses associations, avec leur accord, sur les propositions qui étaient sur la table, c'est ce qu'ils ont souhaité et ces bandes confort s'arrêtent au niveau de l'ancienne poste après la chaussée était trop étroite pour mettre ces bandes confort. Donc, elles s'arrêtent à ce niveau.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Quand même pour vous rappeler que l'axe de la rue de Nimy c'est quand même un axe qui va devenir majeur et à mon avis le commerce va s'y développer parce que si vous regardez l'ensemble des projets qu'il y a le long de la voirie, il

va y avoir Arsenic au départ, le 106 de la rue de Nimy avec un passage qui doit mener vers le Manège et vers les bâtiments d'I love Mons, il y a un investissement de 3 millions d'euros pour le Mundanéum et la Province remet en état la Maison Losseau. M. MARTIN a parlé de tout le plan de rénovation mais ce sont des bâtiments qui vont quand même rehausser la qualité de la rue de Nimy et qui devraient générer, on l'espère, des développements touristiques et commerciaux importants en augmentant le flux piétons et je crois que les trottoirs si vous avez pu y circuler, sont très confortables et permettent même de circuler avec des voiturettes pour moins-valides de manière beaucoup plus adapté que ce qu'on ne faisait avant. Ils ont souffert mais je crois que d'ici quelque temps, ils seront heureux de tout ce qui a été réalisé à ce niveau là.

ADOpte à l'unanimité - 22^{ème} annexe

20^e Objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL – Résiliation de la convention du 18 novembre 2002, modifiée le 24 mai 2011, entre la Ville de Mons et l'ASBL Chambord. SI

ADOpte à l'unanimité - 23^{ème} annexe

21^e Objet : Convention Ville-Fondation Mons 2015. Cabinet du Bourgmestre.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Selon la convention, la Fondation Mons 2015 va participer en experte à toutes les étapes de la mise en place des centres d'interprétation puis au niveau touristique, sponsoring, support logistique, dynamique socioéconomique et j'ai été frappée par cette fonction d'experte attribuée à la Fondation et quand j'ai demandé en Commission quels étaient les experts désignés, vous m'avez répondu que la Fondation allait seulement les désigner. N'y a-t-il pas vraiment là un problème vu que beaucoup de projets sont déjà lancés et que s'il faut suivre de bout en bout un projet, il faut au moins que les personnes expertes soient là du début à la fin. Pouvez-vous m'expliquer, s'il vous plaît ?

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Pas d'autres remarques ? M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement, quelquefois je rêve et je me dis toujours, au sein du Conseil d'Administration de la Fondation, je pose la question à certains mais je n'en suis pas, est-ce qu'on ne ferait pas bien d'avoir des grands artistes belges ? Yann Fabre, Rick Hout, Wim Delvoye, le Directeur des Palais des Beaux-Arts Jean Dujardin et le Directeur de la plus grande collection d'art contemporain européenne de la Tate Galery qui est belge. On me dit que je rêve mais je pose la question. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Alors, précisons les choses, effectivement la convention prévoit les modalités de coordination et de concertation entre la Ville et la Fondation dans les thématiques comme la stratégie touristique, la dynamique socioéconomique et le sponsoring. Donc, l'expertise au niveau de la Fondation avec le personnel de la Fondation et le Conseil d'Administration, je crois qu'il y a les experts dont je vous avais parlé en Commission, c'est notamment le jury qui devra statuer à partir de début 2013 pour sélectionner les projets puisque toutes les associations peuvent rentrer leur projet jusque fin de cette année et c'est à partir de l'année prochaine qu'il y aura un jury d'experts qui travaillera pour sélectionner les projets qui seront retenus sur l'agenda 2015. Mais donc l'expertise au niveau de la Fondation pour le travail de coopération dans la stratégie touristique c'est quelque chose que l'on définit actuellement mais qui a déjà dans tout le plan touristique qui est en cours de finalisation et qui vous sera bientôt présenté, la fondation a été conviée. Pour ce qui est du travail, notamment, avec la fondation, vous avez vu dans le dossier aussi que le soutien logistique de la Ville à la préparation de Mons 2015 est déjà bien entamé puisque les sept ateliers qui sont clairement définis, qui concernent la communication, les arts plastiques, l'éducation, le cadre de vie, la sécurité, le tourisme, le développement économique se sont déjà réunis une première fois et une deuxième fois. Donc, le travail est vraiment en cours au niveau de la collaboration. Ce qui est aussi important dans cette convention, c'est qu'il garantit aussi les modalités de cession de droits intellectuels de la fondation vers la Ville puisqu'à partir de 2016, il est bien évident que tout ce qui aura été créé, toute cette plus value, c'est la Ville qui pourra l'exploiter. Donc, la convention finalise des choses qui sont déjà opérationnelles et définit surtout l'avenir au niveau, à mon avis, des droits intellectuels. Voilà, pour ce qui est des artistes belges, on n'a pas de problème pour travailler avec eux, mais je ne voyais pas où était la question.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : J'entends bien ce que vous dites mais moi, c'était surtout quand je lis à toutes les étapes de la mise en place des Centres d'Interprétations. On citait le Centre d'Histoire Militaire ; donc, là, il n'est pas question de choisir – ou plutôt il est question de choisir les œuvres qui vont être exposées. L'expertise de la fondation s'arrête là ou elle entre aussi dans des considérations plus pointues ?

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : D'une part, ils étaient membres, les représentants de la fondation étaient membres du jury qui a sélectionné les auteurs de projet, d'autre part, ils sont consultés parce qu'il est quand même logique de se dire que dans le plan

touristique, dans le plan culturel, dans le plan de communication qu'on est en train de définir pour 2015, toutes les actions sont coordonnées, donc leur expertise est nécessaire comme l'expertise de la Ville au niveau logistique, comme les spécialistes, par exemple, de la vie militaire. Donc, il y a vraiment un endroit où toutes les compétences sont réunies et ils font le lien au niveau de tout ce que sera le programme de Mons 2015 et comment y arriver. Donc, ce que l'on veut, c'est quand même une programmation coordonnée et organisée car on ne va pas tout réaliser sur les trois premiers mois de l'année, par exemple. Voilà, l'expertise elle a commencé déjà au niveau des jurys, elle continuera dans l'organisation des agendas.

Etes-vous rassurée ?

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Le problème c'est de voir désigner les experts maintenant, les experts ne sont pas encore tous désignés en tant que tel ou alors, quels experts va-t-on désigner si ils sont déjà tous là ? Moi, c'est ce qu'on m'a répondu en Commission, on allait seulement désigner

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Je crois que de l'expertise au niveau de la fondation, pour être arrivé déjà où on est arrivé maintenant, l'expertise ils l'ont dans beaucoup de domaines. A eux éventuellement de compléter en fonction des besoins des avis extérieurs, mais ce n'est pas à nous à nous substituer à eux pour choisir les compétences. Je crois qu'il faut quand même déléguer des responsabilités, je crois qu'à ce niveau-là, ils ont toute notre confiance pour s'entourer des conseils et des expertises qu'ils souhaiteraient, sans qu'on ait à intervenir sur le choix de telle ou telle personne mais, jusqu'à présent, dans les jurys c'étaient des personnes déléguées par la fondation, membres de la fondation du Conseil d'Administration qui étaient présents. ça va ?

M. Richard MILLER, Conseiller : Juste un mot, c'est un peu parallèle ou annexe à ce qui a été dit, mais enfin, j'ai entendu M. HAMBYE lancer des noms d'experts, artistes disant même qu'il avait un rêve à ce sujet là. Moi, je voudrais quand même attirer l'attention sans être un excité communautaire, je trouverais quand même étrange que pour la première fois qu'il y a une Ville de Wallonie, une Ville francophone qui a le titre de Capitale Européenne de la Culture, qu'on n'aille chercher que tous des experts flamands, tous ceux que M. HAMBYE a cités sont flamands (Jean Dujardin, Wim Delvoye, etc.) ; je peux vous le dire, je le répète, je ne suis pas un excité communautaire et je pense qu'il y a moyen de s'entendre dans ce pays mais, pour une fois qu'il y a une Ville qui va vraiment incarner au niveau européen la Belgique et que c'est une ville

francophone et wallonne, ça vraiment, je la trouverais saumâtre et je propose à M. HAMBYE de réfléchir un peu.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Il n'y a pas de polémique, c'est moi qui distribue la parole, c'est européen ce dont on parle donc, on ne va pas se limiter aux paysages flamands ou aux paysages wallons.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Puisqu'il paraît que je ne réfléchis pas, je peux quand même donner mon avis sur le cadre d'une réflexion, puisqu'apparemment, je suis incapable de réflexion. Je crois savoir qu'au Grand Hornu, jusqu'au 27 mai, il y a l'exposition Max de l'immigration flamande, des 200, 300 et 500.000 flamands qui sont venus s'installer en Wallonie, et je crois que le pays est composé de personnes d'origine différentes, qui parlent différentes langues, c'est ça l'Europe ; alors, me dire que parce qu'ils sont flamands qu'on les refuse, moi, désolé, ce n'est pas cela l'Europe. J'estime que Yann Fabre, Paul Dujardin, Wim Delvoye sont des gens d'une grande qualité et ils ont donc toute leur place au Conseil d'Administration et je ne vois pas pourquoi parce qu'ils parlent flamands qu'ils devraient être exclus. J'ai une femme néerlandaise ...

M. Richard MILLER, Conseiller : M. le Bourgmestre, je veux bien qu'il n'y ait pas de polémique mais je ne peux quand même pas non plus laisser M. HAMBYE continuer dans ses réflexions qui relèvent de je ne sais pas quoi – du dream – c'est ce qu'il a dit le dream, le rêve. C'est une mission qui a été confiée à la Ville de Mons par l'Europe, une mission de capitale européenne de la culture, c'est la première fois depuis que cela existe et cela remonte à peu près à une vingtaine d'années, qu'il y a une Ville wallonne qui reçoit ce titre après Bruxelles et trois villes flamandes. Je vous mets au défi, M. HAMBYE, de trouver dans les organisateurs des villes flamandes le nom d'un wallon qui aurait été choisi non pas pour exposer – vous n'allez quand même pas me faire l'affront que je n'aimerais pas qu'une œuvre flamande soit exposée, mais comme expert, comme les gens qui vont vraiment avoir pour mission de montrer que la Wallonie au niveau européen existe. Et bien, moi, je le dis sans être un excité communautaire, je le répète encore une fois, je trouverais vraiment regrettable que s'il y a trois, quatre ou cinq experts, je ne sais même pas le nombre, ils seraient tous flamands. Cela serait une gifle pour la Wallonie, ce serait une gifle pour la création artistique et culturelle en Wallonie et dans la partie francophone du pays ; c'est dire à tout le monde : « vous savez, vous les Wallons, vous avez obtenu ce titre de Capitale Européenne mais heureusement qu'il y ait des flamands pour vous dire ce que vous devez faire. Cela je ne l'accepterais pas !

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Avant de céder la parole à M. TONDREAU pour voir quel est son rêve, je voudrais quand même préciser que nous sommes partenaires avec de nombreuses Villes flamandes, et que nous avons une vision européenne et je crois que c'est là-dessus qu'il faut se poser. Donc, je vais céder la parole à M. TONDREAU.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : M. le Bourgmestre, c'est exactement dans ce sens-là que je voulais intervenir et dire que si M. HAMBYE avait été à la Commission de mardi dernier, pendant 1 heure, M. Yves VASSEUR a expliqué la Fondation et notamment les liens qui existent entre la Fondation et l'organisation avec les Villes flamandes. Je pourrais rappeler que l'Echevin de la Culture de Bruges fait partie du Conseil d'Administration et qu'il a trouvé un accord avec la Fondation pour essayer d'organiser avec celle-ci toute l'exposition sur le mythe de Saint-Georges. Je voudrais simplement rappeler qu'avec la Ville de Malines qu'il va y avoir une exposition qui va être faite sur le musicien DEL MONTE dont on croyait à l'origine qu'il était Montois mais il était Malinois et vous voyez très bien qu'au travers au moins ces deux relations entre Bruges et Malines, il existe des volontés communes de coopération entre le nord et le sud. Voilà exactement ce que je voulais dire. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Je ne pensais pas que la convention allait susciter un tel débat mais bon ...

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Pour revenir aux rétroactes, parce que j'ai l'impression de faire sortir M. MILLER de ses gonds, j'ai proposé que certains artistes flamands soient Membres du Conseil d'Administration, c'est tout et qu'on s'ouvre à ce qui se fait en Flandre. Apparemment, cela suscite l'ire de certains mais moi, j'estime que quand il y a de grands artistes qui ont une carrière, un nom international, qui sont tant exposés au Louvre que dans les grands Musées, j'estime qu'il ne faut pas se passer de certains Artistes Belges. Maintenant, à l'heure des « ipads, des ipods, des gsm, des sms », nous avons été prévenus de cette réunion quatre jours à l'avance. Alors, moi je veux bien contrôler l'exécutif, remplir mes missions, nous avons tous des agendas, si on nous fait des réunions de la plus grande importance quatre jours avant, moi, je ne sais pas, désolé de le dire, ce sont des réunions bidons parce qu'on ne prévient personne. Désolé, ce sont des réunions bidons, on empêche les Conseillers communaux de travailler. En prévenant quatre jours à l'avance, c'est se foutre de notre tête. Voilà, désolé, on ne sait pas et après, on dit M. HAMBYE n'est pas là mais M. HAMBYE n'a

pas un agenda comme cela. Vous, vous arrangez vos agendas comme vous voulez, mais pas nous si on travaille.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : M. HAMBYE, vous avez peut-être envie de faire sortir plusieurs personnes de leurs gonds aujourd'hui, mais vous ne parviendrez pas à me faire sortir des miens, mais je tiens quand même à vous préciser que l'ordre du jour des Commissions a été transmis dans les temps, à tout le monde, et que vous étiez invité. Vous n'avez pas pu venir, vous n'avez pas pu venir, il y a des raisons professionnelles, on n'insiste pas là mais ça a été transmis dans les temps légaux et le problème de cette Commission avait déjà été évoquée antérieurement. On ne va pas en faire une maladie et je propose, si vous n'avez plus rien d'intéressant à nous dire, que nous votions le point.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Sur un ton beaucoup moins polémique, je dois dire quand même que j'ai été surpris de voir une Commission un mardi, parce que lorsque nous faisons nos agendas à l'avance, on sait qu'il y a des Commissions mercredi, jeudi et vendredi. Le mardi, je ne m'attends jamais à avoir une Commission. Ce n'est pas le délai de 4 jours qui compte mais je demande, sans polémique, s'il est possible d'éviter de mettre des Commissions un mardi parce que ce n'est pas habituel et donc, que cette semaine-là, nous avions rempli nos agendas lundi et mardi, pour autre chose que le Conseil Communal, je n'ai pas pu y aller moi non plus pour cette raison-là à la même Commission.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Moi, je n'ai pas de problème pour mettre une Commission le jeudi de l'Ascension mais je vous rappelle que c'était quand même une semaine particulière et que d'autre part, si vraiment vous êtes frustré de ne pas pouvoir assister à une Commission sur Mons 2015, c'est avec plaisir qu'on en convoquera une au mois de juin, de juillet ou septembre. Il y a beaucoup de choses à dire, il n'y a pas de problème et le but n'était certainement pas de trouver un moment qui était un moment difficile pour vous pour assister à cette Commission. On veut la transparence la plus complète et surtout dans ce dossier-là. Alors, penser que c'était voulu, que c'était prémédité, je trouve cela injurieux. Voilà. Est-ce que l'on peut terminer et passer au point suivant ?

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : ça ira très vite et d'ailleurs, je vous l'ai déjà dit, Monsieur le Bourgmestre, moi je serais bien venue aussi mais Monsieur le Président d'Ambroise Paré nous avait envoyé une convocation et donc, nous avons un Conseil d'Administration à la même heure. Donc, ce n'est pas du mauvais esprit, ce n'est pas

intentionnel, mais nous ne pouvions pas y être. C'est pourquoi, M. le Bourgmestre, je reprends votre proposition d'en refaire une, à un autre moment, et si on est bien prévenu à temps, j'y serai. Merci bien.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : C'est avec plaisir que nous resservirons ce plat consistant qu'est Mons 2015. Tout ça pour arriver à ça ... c'est bien.

Etes-vous quand même d'accord pour voter la convention ? à l'unanimité ? Merci.

ADOPTE à l'unanimité - 24^{ème} annexe

22^e Objet : Premier amendement au budget 2012. Gestion f.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : C'est avec un plaisir non dissimulé que je cède la parole à M. BEUGNIES pour son premier amendement.

M. Bernard BEUGNIES, Echevin : Merci, M. le Bourgmestre, donc c'est le premier amendement du budget 2012. Il y en aura un deuxième, il est évident que le budget 2013 ne sera pas présenté lors de cette législature ; je vous rappelle que le budget 2012, c'est la dernière année où on peut présenter un budget en déséquilibre et que d'après le plan de gestion 2013, il est prévu de prélever 4.250.000 euros dans les réserves pour atteindre l'équilibre et 1.200.000 euros en 2014 et selon le plan de gestion, en 2015, on devrait donc atteindre l'équilibre structurel. Je vous signale quand même que les budgets 2010 et 2011, après modifications budgétaires, ont été présentés chaque fois avec un meilleur résultat que ne prévoyait le plan de gestion. Donc, il n'y a aucune raison de ne pas espérer que l'on respecte scrupuleusement le plan de gestion et ainsi ce qui concerne le budget 2012, le plan de gestion qui a été établi dès 2010 prévoyait, après un prélèvement sur les réserves de 2 millions, un déficit de 2.429.000 euros et après modifications budgétaires, nous vous présentons donc un déficit de 2.425.000 euros, donc, encore une légère amélioration par rapport à ce qui avait été prévu dans le plan de gestion.

En ce qui concerne les exercices antérieurs et ce que j'appelle, si vous voulez, les réserves globales au sens large du terme, après cette première modification budgétaire, le fond de réserve reste identique – 7.800.000 euros -, les provisions pour risques et charges, sont de 5.614.000 euros et le résultat cumulé il est de 12.561.000 euros. Si j'additionne tout cela, cela veut dire que, grosso-modo, on a pour des réserves au sens large du terme, de 25.976.000 euros. En ce qui concerne les détails de la modification budgétaire, je ne vais pas m'étendre sur certaines écritures qui sont purement

comptables, parce que la plupart des écritures que vous pouvez voir dans la modification budgétaire, ce sont des transferts d'un poste à l'autre, par exemple, de prestations vers transferts, donc c'est chaque fois compensé ou des dépenses qui sont compensées par une augmentation de recettes, notamment par exemple en matière de personnel où la dépense de personnel est subventionnée ; donc, c'est automatiquement compensé par une augmentation des recettes. Quelles sont les dépenses qui ne sont pas compensées ? Les dépenses qui ne sont pas compensées, c'est notamment les courses pour ambulances. Effectivement, la plupart des gens qui ont recours à ces courses pour ambulances ne sont pas solvables ; alors, on a essayé d'entamer des procédures mais M. le Bourgmestre a demandé d'arrêter pour pouvoir faire le point, pour voir si finalement, les frais de procédure et les frais d'huissier n'allaient pas être supérieurs à ce qu'on pouvait espérer, compte tenu de la non-solvabilité des personnes qui avaient recours à cela. C'est pour cela qu'effectivement, ça n'est pas compensé mais on ne peut quand même pas laisser les gens sur le bord du chemin. Ce qui n'est pas compensé non plus, c'est la restructuration de l'Office du Tourisme où la Ville a repris certains frais qui étaient de l'Office du Tourisme ainsi que la gestion du Waux-Hall. Même chose pour un marché complémentaire à l'ancienne Caserne des Pompiers et ce que vous avez amplement discuté, 88.500 euros pour les commerçants lésés par les grands travaux ; ce n'est pas compensé, c'est évidemment facile de proposer plus mais il faut rester dans les limites du plan de gestion. C'est quand même déjà un beau geste de la part du Collège – 88.500 euros - ; j'avais d'ailleurs demandé à M. MILLER qu'il pose une question parlementaire pour voir si la Région Wallonne ne pouvait pas le compenser, on aurait pu effectivement mettre plus mais la Région Wallonne a dit que ce n'était pas prévu de compenser donc nous avons pris à charge exclusive du budget de la ville de Mons, sans aucune compensation de la Région Wallonne malgré notre interrogation, les 88.500 euros pour les commerçants. Par contre, nous avons aussi des recettes non prévues. En recettes non prévues, c'est notamment 298.754 euros de précompte immobilier et ça, mon collègue à ma gauche, aura l'occasion de répondre à votre interpellation, que cette augmentation, justement, est due à la politique foncière de la Ville, cela en est ici la preuve. Alors, enfin, au Chapitre de la dette, on a effectué des travaux supplémentaires pour 750.000 euros, ce qui occasionne, à l'ordinaire, un supplément de 144.000 euros en charges financières. Mais, ce supplément de 144.000 euros en charges financières est compensé par quoi ? Il est compensé par l'anticipation de la non-réalisation de certains travaux ; si vous voulez, quand on fait un budget, c'est un principe, c'est l'analité

budgétaire, principe qui est battu en brèche d'ailleurs par le Ministre Furlan lui-même qui prône un plan stratégique communal et les budgets pluriannuels dans le futur, on peut compter que de plus en plus, il y aura des budgets pluriannuels. Mais le fait que l'on met des travaux à un budget d'une année, on ne sait pas réaliser tous les travaux ; alors, que fait-on, on anticipe qu'on ne va pas savoir réaliser tous les travaux au fur et à mesure des avancements de ces travaux, et que dès lors, on va gagner en charges financières par rapport à ce qui est prévu au budget. Et c'est le cas, c'est de la bonne gestion, on a estimé que nous allons gagner 121.000 euros de charges financières pour des travaux qui ne seront pas réalisés en vertu de ce principe d'analyse budgétaire. Toujours au Chapitre de la dette, je tiens à vous signaler que suite à la gestion active de la dette, nous avons reçu des relevés de DEXIA et pour les neuf dernières années à 2011 par rapport à ce que nous aurait pris des emprunts à taux fixe pour une gestion active de la dette, nous avons gagné 1.867.000 sur neuf ans dont 691.249 euros rien que sur les deux dernières années. Alors, en plus de cela, M. VISEUR, au lieu d'avoir précédemment 8 % uniquement d'emprunts à taux fixe, nous en avons maintenant 32 % de ce type, ce qui sécurise nettement la dette. Alors, mes conclusions sont les suivantes, vous pouvez constater que depuis l'élaboration du plan de gestion que l'on est resté nettement dans les balises, que l'on a même amélioré le résultat donc il n'y a aucune raison de désespérer par la suite malgré certains impondérables – je vous rappelle Dexia etc... De même que l'augmentation non prévue de la dotation de la Police ainsi qu'au CPAS. Après l'avant-dernière modification budgétaire de fin de législature, on reste donc vraiment dans les balises qui ont été fixées par le plan de gestion dès le départ et, en outre, une gestion active de la dette nous permet des gains substantiels.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. BEUGNIES, M. VISEUR.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Tout d'abord merci à M. l'Echevin des Finances de toutes ces explications. Je ne vais pas faire une longue intervention là-dessus parce que les points qu'il a évoqués sont bien des points techniques en tout cas, l'amendement budgétaire est en partie technique et je m'efforce en tout cas quand j'interviens de ne pas intervenir sur des choses techniques. Nous sommes, ici, pour avoir des débats politiques, je m'efforce donc de n'intervenir que sur le plan politique mais évidemment les deux sont quelques fois liés, on ne peut pas faire autrement. Pour les questions de politique nouvelle, il y a des points qui ont déjà été débattus dans ce Conseil par exemple l'intervention vis-à-vis des commerçants, on ne va pas redébattre de cela dans la modification budgétaire. Je veux quand même souligner que j'enregistre avec

satisfaction que nous avons moins d'emprunts structurés – M. BEUGNIES vient de le dire – on a un nombre plus important d'emprunts à taux fixe, ce qui est quand même une sécurité plus grande pour les finances de la Ville. Donc, s'il n'y a pas de révolution politique dans cet amendement budgétaire – les questions techniques, je les ai posées en Commission pour lesquelles j'ai eu réponses – nous allons simplement nous abstenir par cohérence avec le vote sur le budget puisque nous avons voté « non » pour le budget, nous n'allons pas voter l'amendement budgétaire qui se rapporte à ce budget mais je crois que la clarté des explications en tout cas mérité quand même d'être souligné.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci pour les compliments. M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement, je reviendrai sur un seul point.

Vous parlez du taux euribor, moi, je parle des taux olo. Malheureusement, vous êtes tous au courant de la crise grecque et donc les principaux bénéficiaires, c'est l'Allemagne qui a un taux olo à 1,45, la France : 1,90 ou 2,60, je ne sais plus exactement hier et nous nous sommes à 3,22. Donc, plus les taux d'intérêt en Grèce augmentent et explosent et idem pour l'Espagne, le Portugal et l'Italie, plus notre taux baisse. Donc, à défaut d'euro-obligation, ce qui a été refusé malheureusement, on espère que l'action conjuguée de M. DI RUPO et de M. HOLLANDE vont faire changer le cours des choses mais « I have a dream ». Je trouve que l'on a encore une occasion unique pour l'instant d'augmenter la part de nos taux d'intérêt à long terme et donc, on est passés à 32 %, c'est déjà beaucoup mais je crois qu'en passant à 60 %, ce serait encore mieux puisqu'historiquement – maintenant, on me dit que c'est la gestion active de la dette, je ne m'y connais pas – mais en tout cas, tout ce que je sais c'est que les taux d'intérêt à 10 ans n'ont jamais été aussi bas. Voilà, merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Ce qui fait plaisir au niveau du Conseil communal, c'est que parfois, on a l'impression d'être à Chicago parce que c'est de cela dont on parle de ces jours-ci, la gestion de la dette, les problèmes de la Grèce etc... M. l'Echevin, vous n'étiez pas à Chicago mais peut-être avez-vous des tuyaux ?

M. Bernard BEUGNIES, Echevin : Je n'étais pas à Chicago Boys, de l'école de Milton Friedman.

Ce que l'on essaie de faire autant que possible, ici, c'est d'avoir des emprunts à court terme qui sont le plus proche de 0%. Ce que l'on paie, c'est 0,68 % dont autant que possible, on essaie de pousser plus les emprunts à court terme que les emprunts à long terme compte tenu des taux qui sont en-dessous de 1 % pour l'instant.

M. BARVAIS, Bourgmestre f.f. : On peut voter ?

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

32 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, MM. DEBAUGNIES, MILLER, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. X. DUPONT, BRESART, Mme BOUROUBA, M. TRANCHANT, Mmes FRANCO, WAELPUT, M. BARVAIS

4 NON : MM. BAILLY, MERCIER, Mme MERCIER, M. HAMBYE

3 abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOpte - 25^{ème} annexe

23^e Objet : Information au Conseil Communal des emprunts et escomptes de subsides soumis à la décision du Collège Communal en janvier, février, mars et avril 2012 pour l'administration centrale. Gestion f. Extra/DD052012

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Vous avez la parole.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : C'est juste pour dire que cela n'a pas de sens de voter. C'est une information. On laisse toujours passer cela comme cela mais essayons d'être cohérent, c'est une information, il n'y a pas de vote.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Vous avez raison.

PREND ACTE à l'unanimité - 26^{ème} annexe

24^e Objet : Mise en conformité du règlement-redevance sur la délivrance de documents administratifs par le Service « Population – Etat civil » avec la décision du Collège communal en date du 05 avril 2012. (Transfert de la redevance de 20,00 € relative à la gestion administrative des concessions du 040 12 / 361 – 04 au 040 11 / 361 – 04). Gestion f. 040 12 / 361 – 04

ADOpte à l'unanimité - 27^{ème} annexe

25^e Objet : Mise en conformité du règlement-redevance sur la délivrance de documents administratifs par tous les Services de l'Administration sauf le Service « Population – Etat civil » avec la décision du Collège communal en date du 05 avril 2012. (Transfert de la redevance de 20,00 € relative à la gestion administrative des concessions du 040 12 / 361 – 04 au 040 11 / 361 – 04). Gestion f. 040 11 / 361 – 04

ADOpte à l'unanimité - 28^{ème} annexe

26^e Objet : Intercommunale IDEA – Décision de recourir à l'IDEA dans le cadre de la relation « in house » pour le financement des investissements d'efficacité énergétique des bâtiments du patrimoine immobilier de la Ville. Approbation. Gestion f. C/Idea/inv.

REMIS

27^e Objet : Emprunt garanti par le SGIPS de 10.910,16 € destiné à financer : École des Canonnières à Mons, salle de gym, réfection des toitures, corniches et descendants. Gestion f. 8433

ADOPTÉ à l'unanimité - 29^{ème} annexe

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Nous passons, maintenant, aux dossiers de M. l'Echevin MARTIN.

28^e Objet : Constitution de la société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale « Connexion » et prise de participation en capital de la Ville de Mons. Gestion Territ. et Economique

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : On approuve sans aucune réserve. Petite question ? Est-ce que cette maternité d'entreprise - si on peut dire puisque c'est du co-working – est-ce qu'on envisage de l'ouvrir aux secteurs associatif et culturel ? Voilà. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Il n'y a pas d'autres questions ? M. MARTIN, vous avez la parole.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci pour les mots positifs. Pour le moment, l'idée, c'est de la réserver prioritairement aux professions indépendantes de sorte que – l'exemple type c'est – qu'un commercial qui circule un peu dans toute la Wallonie puisse avoir un point d'ancrage sur Mons, d'occuper le bureau quelques heures et le partager avec d'autres pour permettre des économies d'occupation d'espace, des économies d'énergie pour ne signaler que celui-là ou encore un architecte qui a un atelier de travail, qui ne sait pas recevoir ses clients dans de bonnes conditions et qui pourrait alors partager les bureaux aussi dans des conditions optimales. Pour le moment, on est plutôt partis dans cette dimension commerciale – si je puis dire – on va voir si le projet fonctionne et puis on l'évaluera en cours de route pour voir s'il peut prendre d'autres directions. Il existe déjà à Bruxelles avec beaucoup de succès et l'idée, c'est que tous les bénéfices qui sont dégagés par la structure soient réinvestis dans le développement du projet d'où la finalité sociale puisque l'idée n'est pas de faire du bénéfice et donc espérons que c'est un projet qui pourra se développer positivement avec le temps. En tout cas, on est heureux à Mons d'avoir pu obtenir des subsides maximum puisqu'il a été retenu en catégorie 1 par la Région Wallonne et on pense que c'est une belle initiative à encourager à tout niveau.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : On peut considérer que c'est l'unanimité pour le 28^e Objet.

29^e Objet : Site à réaménager – Demande de reconnaissance du périmètre de l'Ancien Aldi de Jemappes. Gestion Territ. et Economique UR2012/SAR

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : C'est le site à réaménager de l'ancien Aldi de Jemappes. Alors, il y a tout à fait le soutien de notre part parce que c'est un projet de logements au cœur de Jemappes et sur un terrain de toute façon qui était un vrai chancre, donc, il n'y a absolument pas d'opposition de notre part. Pour la transparence, je veux quand même signaler que ce sont deux sociétés flamandes engagées dans l'immobilier qui sont déjà propriétaires du terrain et donc, le dossier consiste à demander la reconnaissance d'un périmètre à rénover pour avoir des subsides de la Région wallonne pour ces deux promoteurs. C'est comme cela la Belgique, moi, je demande où sont les promoteurs wallons parce que si tout à l'heure, il y avait un débat sur les artistes wallons ou flamands. Ici, il faut bien reconnaître que ce sont les promoteurs flamands et très peu de promoteurs wallons qui viennent investir chez nous dans ce genre de projet et qui reçoivent des subsides de la Région wallonne. Cela me fait quand même un peu mal aussi. Là, où je souhaite quand même avoir des explications du Collège, c'est qu'en commission, M. MARTIN, nous a dit que pour obtenir cette reconnaissance, la Ville ne devait pas acheter le bien. Il suffisait donc qu'il y ait la demande de reconnaissance pour que les sociétés reçoivent les subsides. Et cela me paraît en contradiction avec ce qui est mis au point 35 du même Conseil, c'est-à-dire l'amendement de la Régie foncière, donc un point de M. SAKAS, où on demande une modification budgétaire pour la Régie foncière pour acheter ce terrain à 360.000 euros. Donc, il faudrait savoir – M. MARTIN nous dit « La Ville ne va pas acheter » - et je trouve cela logique parce que c'est déjà les promoteurs qui sont propriétaires – la Ville ne va pas acheter pour après le revendre aux promoteurs, cela n'aurait pas de sens évidemment – et donc, pourquoi faudrait-il - en tout cas, quand on abordera le point 35, je demanderais de nouveau des explications – mais globalement, je trouve que le Collège devrait là accorder ses violons entre les deux points. D'un côté, on a un amendement pour acheter à 360.000 euros et de l'autre côté, on nous dit « non, on ne doit pas acheter ».

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Pas d'autres questions sur le point 29 ? M. MARTIN.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci. Ecoutez, pour moi, qui ai fait mon mémoire sur l'identité wallonne, je vois que c'est un beau sujet en discussion aujourd'hui. Nous partageons les mêmes préoccupations. En tout cas, pour en revenir à votre remarque, M. VISEUR, je voulais simplement, repréciser ce que j'avais expliqué en commission. Donc, les deux cas de figure sont possibles. Le souhait de la Ville – comme vous l'avez très bien souligné – c'est d'éviter que ce chancre ne se maintienne dans le cœur de Jemappes après tous les efforts que l'on accomplit sur place avec la rénovation urbaine, avec la politique des Grandes Villes et donc, nous avons envisagé l'option visant à acheter ce site et à pouvoir le réaménager avec les subsides. C'est la raison pour laquelle, un crédit est inscrit dans le cas de la modification pour pouvoir procéder à l'acquisition et les services ont envisagé clairement cette option. Maintenant, l'autre option est également possible. Des règles permettent à la Région wallonne à un privé de pouvoir réaménager le site moyennant une certaine forme de subside – on ne va pas rentrer dans le détail ici – donc, si le privé, en tout cas, n'entend pas utiliser les possibilités qui lui sont offertes pour réaménager le site. Clairement, l'idée de la Ville, de la majorité, enfin du Collège, est de pouvoir procéder à l'acquisition pour atteindre notre objectif, celui qu'on recherche tous ici, c'est-à-dire d'éviter que le chancre ne reste et pouvoir reconstituer là-bas du logement de qualité avec des abords de qualité. Les deux options sont ouvertes mais c'est clair que l'on a déjà, au niveau de la Ville, engagé l'option potentielle de l'acquisition pour pouvoir réhabiliter le site au cas où le privé ne remplirait pas son rôle à cet endroit.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : M. VISEUR, vous avez la parole.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je comprends bien que la Ville pourrait éventuellement acheter si les propriétaires actuels étaient des privés ou des quidams qui n'ont rien à voir dans l'immobilier mais l'option de la Ville de l'acheter alors que ce sont des promoteurs immobiliers qui sont propriétaires actuellement, cela ne me paraît pas cohérent. Ce n'est pas la position de M. MARTIN que je trouve anormal, c'est la position de la Régie qui fait un amendement budgétaire pour éventuellement racheter ce terrain à des promoteurs immobiliers, cela me paraît bizarre.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Petite précision M. VISEUR. Donc, c'était une activité commerciale, donc on était, ici, dans une activité qui n'est pas liée à l'immobilier résidentiel. C'est quand même une nuance importante parce que dans le secteur, chacun à son métier et l'immobilier commercial n'est pas l'immobilier résidentiel et on voit rarement l'un développer une activité dans l'autre secteur. Voilà, ici, la probabilité que

des gens qui sont investis dans l'immobilier commercial fassent du logement est relativement restreinte et c'est la raison pour laquelle la Ville anticipe quelque part, en inscrivant ce crédit dans l'amendement budgétaire. Voilà, maintenant, encore une fois, ne faisons pas de plan sur la comète si le privé ne remplit pas son rôle par rapport à notre objectif qui est de recréer du logement avec un site de qualité, on se substituera, c'est la raison pour laquelle on vous a fait la proposition dans le cas de l'amendement et je pense que c'est une sage décision que nous pouvons prendre aujourd'hui.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Voilà avec ces précisions parce qu'effectivement, les investisseurs immobiliers et commerciaux ne sont pas nécessairement les mêmes pour faire du logement, ce sont des métiers différents. On anticipe, ce n'est pas dit que l'on devra l'acheter.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je connais au moins un des deux promoteurs et l'un est dans les logements puisque c'est IMWO qui fait le lotissement de la Garenne derrière chez moi donc il y en a au moins un des deux qui est dans le logement.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : On verra si il bouge.

ADOpte à l'unanimité - 31^{ème} annexe

30^e Objet : ASBL MONS-LOGEMENT – Compte et bilan de l'exercice 2010. Approbation. Gestion f. C/C2010

ADOpte à l'unanimité - 32^{ème} annexe

31^e Objet : ASBL MONS-LOGEMENT – Budget de l'exercice 2011. Approbation. Gestion f. C/B2011/ASBL

ADOpte à l'unanimité - 33^{ème} annexe

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Les dossiers de M. l'Echevin SAKAS.

32^e Objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles sises à Mons, rue des Trois Boudins, rue des Passages et rue des Arbalestriers, cadastrées section G, numéro partie des numéros 59/c/2, 59/D/2, 59/E/2, 59/G/2, 59/F/2 et 632/S d'une superficie totale de 74 a 29 ca (5^{ème} série). Cellule Patrimoine RF/NS

ADOpte à l'unanimité - 34^{ème} annexe

33^e Objet : Ghlin - Acquisition par le biais de l'expropriation pour cause d'utilité publique du site de la caserne de Ghlin, sis Route de Wallonie, cadastrée sur Mons, 7^{ème} division, section B, n° 721 A, d'une contenance de 12 ha 72 a 03 ca et section B, n° 751 A5 d'une contenance de 32 a 69 ca, propriétés du Ministère de la Défense Nationale et approbation du projet d'acte établi par le C.A.I. Cellule foncière RF/MDB

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : La caserne de Ghlin qui va réunir tous les services techniques après son achat est enfin achetée. On ne va pas être contre. Nous avons déjà dû voter sur un marché pour la protection du site mais je dirais que depuis plusieurs mois la Ville dépense 25.000 euros par mois pour le gardiennage et pouvez-vous me dire maintenant, combien de temps cela va encore durer ?

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci. M. HAMBYE vous ne vouliez pas causer ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement, lors de l'achat, toutes les expertises avaient été faites. J'imagine que vos services techniques ont vérifié qu'il n'y avait pas la présence d'amiante dans les bâtiments parce qu'on m'a cité le cas, que lors de l'achat du bâtiment de l'ING, il y avait pas mal d'amiante. Je ne sais du tout si on a vérifié qu'il n'y avait pas d'amiante dans tous les bâtiments communaux achetés à Ghlin ? Voilà, c'est tout.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Pas d'autres Questions ? Pour ce qui concerne le gardiennage, donc, c'est déjà moins cher que cela ne coûtait au départ puisque maintenant, il y a une présence de jour qui est assurée par les services communaux. Au fur et à mesure que les bâtiments seront investis par les services, cette dépense sera diminuée mais on craint que notamment la nuit, on soit encore obligé de faire un gardiennage par des sociétés extérieures parce qu'il faut savoir qu'on aura tout notre matériel sur place. C'est un site qui est quand même très, très vaste avec un chemin de rondes qui est prévu mais il faudra vraisemblablement continuer en partie par le privé, donc, on veillera à diminuer le coût mais il y aura de toute façon encore un coût externe.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Pardonnez-moi mais quand on a voté sur le marché pour la protection du site avec caméras et j'en passe et gardiens, etc... C'était quand même un gros marché de plusieurs centaines de milliers d'euros, je n'oserais plus dire exactement le chiffre. Outre ce marché-là, on va encore devoir payer un gardiennage pour le site ?

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Actuellement, la sécurisation par caméras, etc... cela n'est pas fait et l'ensemble des services ne sont pas encore sur le site, donc, tout cela, c'est une évolution au fur et à mesure de la présence sur le site, au fur et à mesure que l'on aura développé les techniques de surveillance, on pourra diminuer le coût du gardiennage mais même avec les techniques, ce que l'on craint, c'est que la nuit, il faudra quand même continuer à passer par une société externe. On verra bien si on peut le faire nous-mêmes mais donc cela, c'est une évolution qui est en cours. Est-ce qu'il y

a d'autres compléments à donner ? M. DARVILLE sur le site au niveau amiante et cie...

M. Marc DARVILLE, Echevin : A ce jour, le service SIPP a visité le site et on ne nous a signalé aucune présence d'amiante. Donc, à ce jour, on peut avoir ses apaisements.

ADOpte à l'unanimité - 35^{ème} annexe

34^e Objet : Harveng - Terrain sis à la rue de Mons, cadastré sur Mons, 17^{ème} div., section B, n° 274/02 situé en zone d'habitat à caractère rural, d'une contenance de 35 a 51 ca, appartenant à la Régie Foncière – Approbation du projet d'acte de vente. Cellule foncière RF/MDB

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Quand à nous, on va s'abstenir parce que c'est un terrain que l'on vend à Harveng sur lequel on va faire un petit lotissement, enfin des privés, vont faire un petit lotissement et c'est encore de la dispersion de l'habitat. Je ne connais pas le terrain en particulier mais je n'ai pas l'impression que c'est la meilleure solution et donc, on s'abstient.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Nous, on avait demandé à la Ville de Mons de faire une étude au niveau « coût des impétrants », cela avait été fait, donc, très justement, ils ont montré les difficultés techniques tant au niveau des égouts que des écoulements d'eau avec des budgets de près de 85.000 à 90.000 euros. Disons qu'ici, il y a une question qui a été posée, on nous a déjà donné réponse comme quoi il y avait eu publicités, affiches, moi, les riverains m'ont dit que « non » alors évidemment je suis mal pris et donc j'aurais tendance à croire les Autorités communales mais quand les riverains me disent qu'ils n'ont rien vu alors qu'est-ce que vous voulez que je dise ? Je suis mal pris et donc on va s'abstenir parce que les riverains nous disent qu'ils n'ont jamais vu aucun panneau sur le site avant la vente. Vous me dites le contraire, on vous croit évidemment, prioritairement aux riverains mais on est un peu assis entre deux chaises. Nous avons téléphoné aux riverains de Harveng qui nous disent qu'ils n'ont jamais vu un panneau alors nous allons nous abstenir.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : M. L'Echevin, est-ce que vous voulez bien répondre ?

M. Achile SAKAS, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. La publicité a été faite et rappelez-vous, j'ai remis le dossier parce que vous m'avez posé une question pour savoir si c'était l'agriculteur qui voulait racheter le terrain mais ce n'est pas le cas. Donc, ici, il y a une personne qui a voulu racheter et ce sont les prix du marché. La publicité a été faite.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

32 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, MM. DEBAUGNIES, MILLER, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. X. DUPONT, BRESART, Mme BOUROUBA, M. TRANCHANT, Mmes FRANCO, WAELPUT, M. BARVAIS

7 abstentions : MM. BAILLY, VISEUR, MERCIER, Mme MERCIER, M. HAMBYE, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOpte - 36^{ème} annexe

35^e Objet : Modification budgétaire. Demande d'inscription de crédits en modification des budgets ordinaire et extraordinaire 2012 de la Régie foncière et de Service de la Ville de Mons.
Régie foncière 20120503/001/MB1

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, BAILLY, Mme OUALI, MM. DEBAUGNIES, MILLER, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. X. DUPONT, BRESART, Mme BOUROUBA, M. TRANCHANT, Mmes FRANCO, WAELPUT, M. BARVAIS

3 abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOpte - 37^{ème} annexe

36^e Objet : Acquisition emprise n° 27 sur la parcelle section B n° 146 A – Réalisation des plans de mesurage/bornage – Désignation de l'IDEA dans le cadre de la procédure « IN HOUSE ». Cellule foncière RF/SA

ADOpte à l'unanimité - 38^{ème} annexe

37^e Objet : Acquisition de la parcelle sise à Hyon, section D n° 401 E pour une contenance de 10 a 60 ca dans le cadre de la stabilisation et rénovation au lieu-dit « Cascade d'Hyon ». Cellule foncière RF/SA

ADOpte à l'unanimité - 39^{ème} annexe

38^e Objet : Acquisition d'une voiture de commandement. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. 3^e/4^e E/2012.351.056.00/BS

ADOpte à l'unanimité - 40^{ème} annexe

39^e Objet : Cimetière – Remise en état des pelouses d'honneur (Obourg). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. 3^e/2^e E/2012.878.235.00/SD

ADOpte à l'unanimité - 41^{ème} annexe

40^e Objet : Maison de la Presse – Mission d'auteur de projet. Approbation de l'avenant n° 2. 3^e/1^e E/2002.104.009.00/MG/BA

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Mme PREVOT.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Il s'agit de la Maison de la Presse – mission d'auteur de projet. Cela m'a permis de revoir un peu le dossier et de constater – si je l'avais oublié – que fin 2002, on avait estimé les travaux à 245.000 euros et qu'en 2009, l'attribution du marché s'est faite pour pratiquement 500.000 euros donc c'est du 100 % d'augmentation. J'ai, bien sûr, demandé à quoi on attribuait cette augmentation énorme du marché et on m'a dit que c'est à cause du délai écoulé entre les deux dates. C'est un peu bizarre, je n'étais pas trop satisfaite mais on m'a dit qu'il y avait eu des travaux supplémentaires mais pour doubler la somme d'une telle manière, j'aurais souhaité quand même avoir une petite idée de ce qui avait été fait en supplément. Si vous ne savez pas me le donner aujourd'hui, je souhaiterais l'avoir plus tard et évidemment les horaires sont revus également en fonction mais enfin, cette différence de somme entre 2002 et 2009 m'a paru tellement énorme que voilà, je ne peux pas faire autrement que d'intervenir.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Effectivement, il y a de nombreuses années qui sont passées mais il serait peut-être plus simple de vous envoyer les compléments par écrit parce que nous n'avons pas les résultats ici.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Je veux simplement avoir en gros les augmentations, je ne veux pas que les services passent des heures là-dessus.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : M. DARVILLE va vous envoyer cela.

ADOpte à l'unanimité - 42^{ème} annexe

41^e Objet : Ecole Communale des Amandiers – Démolition de pavillons insalubres. Approbation de l'avenant n° 1. 3^e/1^e E/2011.722.124.00/BA

ADOpte à l'unanimité - 43^{ème} annexe

42^e Objet : Bâtiments scolaires – Fourniture et pose de clôtures. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. 3^e/1^e E/2012.722.091.00/VT

ADOPTÉ à l'unanimité - 44^{ème} annexe

43^e Objet : Ecole Communale d'Hyon – Extension de l'infrastructure existante. Approbation de l'avant-projet. 3^e/1^e E/2012.SUB.722.250/VT

ADOPTÉ à l'unanimité - 45^{ème} annexe

44^e Objet : Opération de rénovation urbaine – Réfection de la rue des Marcottes au niveau éclairage, voirie et trottoirs. Approbation de l'avant-projet. 3^e/2^e E/2012/RF/877.Marcottes/GMS

ADOPTÉ à l'unanimité - 46^{ème} annexe

45^e Objet : Élagage et abattage d'arbres le long des voiries (6 lots). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. 3^e/2^e E/2012.421.052.00/GMS

ADOPTÉ à l'unanimité - 47^{ème} annexe

46^e Objet : Entretien extraordinaire des revêtements routiers – Droit de tirage 2010-2012. Approbation de l'avenant n° 3. 3^e/2^e E/2011.421.097.00/SD

ADOPTÉ à l'unanimité - 48^{ème} annexe

Sortie de Mme POURBAIX = 38 présents

47^e Objet : Aménagement intérieur de l'immeuble sis rue d'Enghien, 18. Approbation de l'avant-projet revu. 3^e/1^e E/2008.TRI.104.005/BA

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Aménagement intérieur de l'immeuble sis rue d'Enghien – avant-projet revu. En 2007 – si je ne me trompe pas – il était question d'1.500.000 euros, en 2008, 1.600.000 euros et en 2012, 2.896.767 euros. Là, c'est quasi le double, disons-le. Par contre, si mes renseignements sont exacts, les subsides d'1.200.000 euros sont inchangés, enfin, cela peut importe. Je trouve que là, il y a vraiment quels que soient les travaux en plus, une exagération. Nous allons voter « non ».

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : M. DARVILLE vous pouvez répondre.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Entre le projet initial qui avait été voté, ici, au Conseil communal, après nous devons entrer dans une phase de permis et là, quand on passe dans une phase de permis, le dossier passe par différentes commissions (PMR,

Pompiers, la Région wallonne) et tous ont des exigences supplémentaires. Donc, si on veut se conformer aux demandes de la Région wallonne, aux demandes des pompiers, aux demandes des PMR, nous arrivons à ce montant estimé, c'est encore qu'une estimation. Il faudra voir lorsqu'on va lancer le marché. De toute façon, il y aura un marché sur base d'un cahier des charges précis et les adjudicataires remettront prix sur la base de ce projet précis.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Une petite question quand même. Vous dites que c'est dû aux exigences surmultipliées qui s'ajoutent au fil des commissions mais les pompiers et autres intervenants dans l'histoire, leurs exigences ne sont-elles pas connues des architectes ou des services qui sont censés faire l'estimation. On sait bien ce que les pompiers exigent d'une manière générale, on connaît l'état du bâtiment, il me semble qu'une pareille différence – ici, je ne parle pas de quelques centaines de milliers d'euros – je parle d'un 1.500.000 à 2.900.000 puisque c'est 2.896.000 euros donc là, les pompiers, ils y vont fort. Je m'excuse mais sans compter – vous me dites qu'il y a d'autres intervenants, je veux bien – mais là, quand même je suis désolée mais vous ne me persuadez pas.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Je suis désolé que vous n'êtes pas persuadée mais si jamais on ne passe pas par la Commission PMR, vous serez les premiers à dire « M. l'Echevin, il manque une rampe, il faut un ascenseur, il y a quelque chose qui ne va pas ». Il faut savoir que les façades sont classées, donc, la commission, le patrimoine a ses exigences aussi. Alors, vous allez me dire « bien, oui, on connaît la législation sur les pompiers ». Entre l'avant-projet que nous avons passé en 2007, aujourd'hui, nous sommes en 2012, les législations évoluent. Elles évoluent dans toutes les matières et ce n'est qu'au moment où on dépose un permis qu'on prend la législation du jour qui est en cours et là, on a parfois des surprises. On ne les a pas inventées. On n'a pas installé de douches supplémentaires, on n'a pas installé une salle de détente High Tech avec un sauna, un jacuzzi. Non, ces lieux ont été pensés pour une fonctionnalité, une rationalité pour que les employés aient leur confort mais sans excédent de luxe.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Encore une petite remarque si vous permettez. Vous m'avez parlé des exigences pour la façade parce que la façade était classée mais ce n'est pas du tout compris, ici, puisqu'il ne s'agit que de l'aménagement intérieur. Je voulais simplement le signaler. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Aménagement intérieur, c'est aussi, le chauffage et ce que l'on prévoit maintenant, n'est pas du tout ce qui était prévu au départ, donc, il

y a quand même des améliorations substantielles à ce niveau-là et puis lors des travaux de l'enveloppe extérieures, je crois qu'il y a eu des dégradations au niveau des parquets, il y a eu des dégradations au niveau des plafonds que la commission exige de remettre dans l'état au départ, donc, cela, ce sont des dépenses qui n'étaient pas prévues consécutives aux dégradations pendant ces travaux et l'inoccupation, il y en a eues, mais M. DARVILLE va compléter l'information.

M. Marc DARVILLE, Echevin : L'état sanitaire du bâtiment s'est dégradé d'une part et d'autre part, il n'y a pas que les façades qui sont classées. Il y a certaines cheminées à l'intérieur du bâtiment qui sont classées aussi et des plafonds sont classés aussi. Il n'y a pas que les façades.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Malheureusement, effectivement, dans ces dossiers qui évoluent, c'est rarement des « moins », c'est souvent des « plus ».

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

35 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, BAILLY, Mme OUALI, MM. DEBAUGNIES, MILLER, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mme MERCIER, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. X. DUPONT, BRESART, Mme BOUROUBA, M. TRANCHANT, Mmes FRANCO, WAELPUT, M. BARVAIS

3 NON : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE - 49^{ème} annexe

48^e Objet : Hall Omnisports d'Havré – Travaux de rénovation. Approbation du projet revu. 3^e/1^e E/2009.SUB.764.150/LF

ADOPTE à l'unanimité - 50^{ème} annexe

49^e Objet : Acquisition d'un fax/copieur/imprimante pour le Service Incendie. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. 3^e/4^e E/2012.351.035.00/MM

ADOPTE à l'unanimité - 51^{ème} annexe

50^e Objet : Acquisition d'ordinateurs mobiles équipés de lecteur code-barres. Modification des clauses techniques du cahier spécial des charges. 3^e/4^e E/2012.722.089.00/CD

ADOPTE à l'unanimité - 52^{ème} annexe

51^e Objet : Opération de revitalisation urbaine – Aménagement d'un parc à la rue des Sars à Mons. Approbation du décompte final. 3^e/2^e E/1998.766.115/ML/GMS

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Juste une remarque. A la réception provisoire, il y avait 16 points noirs. Il reste un solde à payer à l'entreprise de 126.000 euros. Est-ce que vous pouvez me garantir qu'on ne paiera l'entreprise que lorsque tout sera corrigé et même les trottoirs dont vous m'avez parlé.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, je peux le garantir.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Alors, nous votons « oui ».

ADOpte à l'unanimité - 53^{ème} annexe

52^e Objet : Hall Omnisports de Flénu – Traçage des terrains de basket. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. 3^e/1^e E/2012.764.138.00/VT

ADOpte à l'unanimité - 54^{ème} annexe

53^e Objet : Ecole Communale Rue Mouzin à Nimy – Renouvellement des couvertures et zingeries. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. 3^e/1^e E/2012.722.082.00/MCP

ADOpte à l'unanimité - 55^{ème} annexe

54^e Objet : Ecole Communale Rue Doyen à Havré – Mise en conformité système Alerte/Alarme. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. 3^e/1^e E/2012.722.109.00/ER

ADOpte à l'unanimité - 56^{ème} annexe

55^e Objet : Acquisition de matériel et outillage pour le Service Voirie. Modification du cahier spécial des charges. 3^e/4^e E/2011.421.088.00/RM

ADOpte à l'unanimité - 57^{ème} annexe

56^e Objet : Acquisition de matériel de cuisine pour bâtiments scolaires. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. 3^e/4^e E/2012.722.085.00/MM

ADOpte à l'unanimité - 58^{ème} annexe

57^e Objet : Acquisition de serveurs pour la Ville et le CPAS. Recours à l'ASBL GIAL. Approbation de l'investissement. 3^e/4^e E/2012/serveurs/JP

ADOpte à l'unanimité - 59^{ème} annexe

Entrée de M. LAFOSSE = 39 présents

58^e Objet : Construction d'un CALVA à Havré. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. 3^e/1^e E/2012/RF/832.93.00/LF

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : C'est la construction d'une salle CALVA. Cela a été un projet qui a eu différentes moutures. Simplement, je vois qu'on approuve,

aujourd'hui, les conditions du marché pour effectivement, un hall d'accueil avec sanitaires, locaux techniques et ensuite une salle de 432 m² divisible en deux salles de 216 m². On va pouvoir y loger l'harmonie d'Havré ou Saint-Symphorien mais ce que je voulais dire, dans quel délai on prévoit la construction de cette salle CALVA qui est attendue par l'ensemble de la population d'Havré ? Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Je peux vous garantir que l'Echevin l'attend aussi. Je crois qu'au niveau des délais, il est capable de vous répondre.

M. Marc DARVILLE, Echevin : C'est un marché qui va être soumis à tutelle. Si la tutelle n'émet pas de remarque sur le cahier des charges du marché, on pourrait raisonnablement penser que ce marché pourrait être attribué peut-être déjà au mois de juillet et nous sommes dans l'attente du permis. Il y a une petite difficulté pour le permis puisqu'il y des crapauds sur le site et cela nous demande une petite prolongation dans le permis pour résoudre le problème des crapauds.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : 58. C'est l'unanimité ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : « Oui » puisqu'on va sauver les crapauds.

ADOpte à l'unanimité - 60^{ème} annexe

59^e Objet : Salle CALVA de Saint-Symphorien – remplacement du revêtement de sol. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. 3^e/1^e E2012/RF/Calva St-Symp.sol/LF

ADOpte à l'unanimité - 61^{ème} annexe

60^e Objet : Remise en état de l'égouttage évoluant dans le site privatif du CHU Ambroise Paré situé à Mons (tronçon compris entre les rues Basse et Valenciennoise) – Marché conjoint « Ville de Mons – CHU Ambroise Paré » - Approbation de l'avenant n° 1. **SOUS RESERVE** 3^e/2^e E/2011.877.262. 00/MF

ADOpte à l'unanimité - 62^{ème} annexe

61^e Objet : Aménagement intérieur de l'immeuble sis rue d'Enghien, 18. Mission d'auteur de projet – Approbation de l'avenant n° 5. **SOUS RESERVE** 3^e/1^e E/2005.104.015.MG/BA

REMIS

62^e Objet : Aménagement de terrains de loisirs sur le site Ste Henriette à Flénu. Approbation du projet revu. **SOUS RESERVE** 3^e/1^e E/2007.SUB.764.100.03/BD

REMIS

63^e Objet : Ancien Cinéma Clichy – Travaux d'assainissement. Mission d'auteur de projet. Approbation de l'avant-projet. 3^e/1^e E/2011.762.170.BA

Sortie de Mme MERCIER et M. ROSSI = 37 présents

64^e Objet : Site « Anciens Abattoirs » de Mons – Rehaussement des performances techniques des infrastructures transformées en lieux d'exposition – Mission d'auteur de projet. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. 3^e/1^e E/2012.772.165.00

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Désolée mais là encore, je vais intervenir. Ce bâtiment, les Anciens Abattoirs de Mons, sont récents dans leur réfection. Il a été rouvert en 2006 et reparler maintenant du rehaussement des performances techniques – je sais que vous allez m'expliquer que les prêteurs d'œuvres ont des exigences, etc... - mais, franchement, je ne vais pas recommencer tout mon laïus non plus mais ce rehaussement rappelle celui d'un autre lieu. Ce bâtiment est récent et aurait pu avoir des réfections qui tenaient compte également de la température, de l'hygrométrie parce que ce sont des facteurs dont on connaît l'importance dans tous les musées du monde depuis perpette et au niveau de la sécurité et même au niveau de l'accueil où il ne faut pas d'accueil direct, de contact direct entre les œuvres et l'extérieur, cela me paraît aussi l'évidence, donc, là, on va s'abstenir parce que c'est un projet qui aurait pu être mieux mené tout de suite que de recommencer tout comme on a fait ailleurs. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : M. DARVILLE, pouvez-vous nous rassurer ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : Je ne sais pas si c'est possible de rassurer un jour Mme PREVOT. Je crois que c'est une mission impossible. Quoi que ? On me fait signe que peut-être...

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : C'est très possible, cela dépend.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Ecoutez Mme PREVOT, vous avez raison, on peut toujours anticiper et dépenser à tout vent des sommes pour faire des bâtiments exemplaires. Aujourd'hui, nous savons ce qu'il va se passer en 2015 et la Fondation avait avec ses experts – on en a parlé tantôt – ont décidé de faire une exposition Verlaine. Alors, pour cette exposition, il faut quand même garantir un minimum de sécurité, un minimum de confort pour les œuvres mais les investissements que nous allons réaliser seront pérennes. Cela veut dire que les rentrées pour les expositions vont rentrer à la Ville et très vite les travaux seront amortis. On se targue d'être Capitale européenne 2015 et on fait des expositions de niveau européen et international ou alors, on reste tout petit.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : On est tout à fait d'accord. La seule chose, c'est que moi, j'aurais essayé de regrouper cela au moment des transformations. Voilà.

Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci. Simplement, pour préciser quand même que le rehaussement n'atteindra pas ce qui est exigé au niveau du BAM. Donc, ce n'est pas le même niveau qui est exigé pour ce bâtiment que ce qui est exigé au niveau du BAM. Là, sinon les prix seraient multipliés par deux ou par trois. Donc, là, vous pouvez être rassurée. Ce n'est pas la même exigence.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : On l'avait bien compris.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : D'ailleurs, il y a une des expositions de Mons 2015 qui était prévue là et qui finalement se fera à l'extérieur parce que cela nécessite les niveaux que demande le BAM et que l'on n'en a pas deux sur Mons. Voilà. Suite à ces explications...

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

34 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, BAILLY, Mme OUALI, MM. DEBAUGNIES, MILLER, Mme COLINIA, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, LAFOSSE, HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. X. DUPONT, BRESART, Mme BOUROUBA, M. TRANCHANT, Mmes FRANCO, WAELPUT, M. BARVAIS

3 abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE - 64^{ème} annexe

Sortie de M. J.P. DUPONT = 36 présents

65^e Objet : ASBL O.R.C.W. – Compte et bilan de l'exercice 2009. Approbation. Gestion f. C/C2009/ASBL/012

ADOPTE à l'unanimité - 65^{ème} annexe

66^e Objet : ASBL O.R.C.W. Budget de l'exercice 2010. Approbation. Gestion f. C/PQ/B2010/024

ADOPTE à l'unanimité - 66^{ème} annexe

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Avant les interpellations, M. l'Echevin des Sports a une bonne nouvelle à vous annoncer.

M. Achile SAKAS, Echevin : Donc, Mons, ce n'est pas qu'une Ville culturelle. Mons, c'est une Ville sportive. Nous avons un nouveau club en D1 qui est le Waterpolo et je crois que nous sommes la Ville en Belgique qui a le plus de club en division 1.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Vous voyez que la dynamique Mons 2015 nous permet d'être performant aussi dans le domaine du sport. Mme PREVOT, c'est vous qui entamez les interpellations et c'est M. DARVILLE qui vous répondra.

M. Laurette PREVOT, Conseillère : Entendu. En fait, j'ai interpellé le Collège le 18 avril dernier sur le coup de l'émotion parce qu'un touriste anversois avait fait une chute dans l'escalier et fait deux syncopes et malgré mes efforts, je n'ai pu ni trouver la clef, ni qui que ce soit pour actionner l'ascenseur pour les personnes à mobilité réduite.

Alors, gentiment, vous m'avez envoyé un courrier le 30 avril avec quelques réponses mais je trouve que ma demande reste tout à fait d'actualité malgré vos réponses.

L'ascenseur a été réparé et modifié. Tant mieux. Vous me dites la clef est disponible soit auprès de l'agent APS mais il était l'heure du repas, donc, il était absent. A l'Office du Tourisme via la personne responsable de la visite guidée. Le guide malgré sa grande disponibilité n'a pas pu nous aider non plus et cela faisait d'ailleurs 15 ans qu'il travaillait comme guide et il n'avait jamais vu « le bidule » m'a-t-il dit fonctionner.

Alors, soit auprès de l'Huissier, désolé mais ce monsieur a droit à des congés ou il était malade, je ne sais pas mais il n'était pas là non plus ou il mangeait, c'est son droit également. De plus, imaginez quand même les personnes seules ou à mobilité réduite qui doivent atteindre l'huissier. Calculez le nombre de marche qu'il faut monter pour y arriver, c'est quasi arriver au Salon Gothique. Alors, quand on est au Salon Gothique et qu'il faut redescendre parce que l'on a un malaise, allez donc chercher la clef. Donc, là, il y a vraiment un problème. Il faut arriver le bon jour, à la bonne heure avec les bonnes personnes et il reste que la clef devrait être beaucoup plus accessible. Le personnel mieux informé et formé et pourquoi pas au maniement de l'équipement surtout pour les guides, je trouve et pour tout un chacun qui fréquente régulièrement ce bâtiment. Je vous remercie.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci Mme PREVOT, M. DARVILLE, je vous en prie.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Mme PREVOT. Nous déplorons vraiment la chute faite par un touriste dans l'escalier de l'Hôtel de Ville et nous espérons que ce dernier se porte bien. C'est vraiment regrettable. Comme vous l'avez dit la clef, aujourd'hui, est disponible auprès de certaines personnes. Ces personnes ont reçu une formation par nos

services mais là aussi, vous avez raison, elles ne sont pas toujours présentes sur le site. Alors, nous avons décidé de laisser une clef chez la concierge qui est là pratiquement en permanence.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Je vous remercie mais c'est une demi mesure mais est-ce qu'il n'y a pas moyen justement, à côté de ce monte-personnes, de mettre des numéros d'appel tout simplement parce que beaucoup de monde ont des gsm et peuvent faire venir en urgence quelqu'un qui peut les aider parce qu'il n'y a pas que le maniement. Ici, on pouvait avoir tous les gsm qu'on voulait, je peux vous assurer que j'ai fait le tour des services, j'ai donné à ces personnes l'impression de demander la lune. Mais, simplement avoir des informations de base mises près du monte-personnes, des numéros de téléphone ou les personnes à contacter directement mais que ça soit sur un panneau en deux ou trois langues, pourquoi pas, merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Bien, on va suivre votre suggestion et mettre ça d'application. Interpellation suivante, c'est M. Christophe DUBOIS concernant les élections communales.

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : Oui et plus particulièrement le droit de vote des personnes étrangères aux élections communales. Comme on le sait, ces élections sont celles qui sont les plus proches des citoyens. Concernant le droit de vote des étrangers issus de l'union européenne ou issus de pays hors union européenne, ça fait assez peu de temps que ces personnes ont eu le droit de vote. Assez peu de temps, c'est tout de même assez relatif puisque c'est en 1992 que le Traité de Maastricht a accordé le droit de vote aux ressortissants de l'union européenne pour les élections locales et européennes. En Belgique, ce n'est qu'en 1999 qu'on a appliqué cette disposition, quant aux personnes étrangères qui viennent d'un pays hors union européenne, c'est seulement en 2004 qu'elles ont pu obtenir ce droit de vote après de longues années de travail politique, des associations et des élus qui les soutenaient. Les ressortissants de l'union européenne et hors union européenne de plus de 18 ans représentent un grand potentiel d'électeurs et selon les communes belges, d'un peu plus de 10% à presque 39-40% suivant où on se trouve.

Une récente étude qui a été publiée la semaine dernière de l'Itinera Institute qui a été publiée La Libre de la semaine dernière, du 15 mai souligne qu'en Belgique une personne sur quatre est issue d'une famille liée à des personnes non belges. Un quart de la population est donc potentiellement touché par cette question de la citoyenneté des étrangers ce qui est un ratio énorme. C'est aussi énorme pour la commune de Mons, or

on sait aussi que lors des élections communales de 2006 on a connu un très faible taux de participation de manière générale en Belgique des personnes étrangères.

J'ai trois questions concernant la préparation de ce scrutin. La première : quel type de mécanisme mettez-vous en place pour informer les citoyens non belges des procédures d'inscription sur la liste des électeurs ? La seconde : la commune compte-t-elle mettre sur son site internet la demande d'inscription sur la liste des électeurs comme le font d'autres communes ? Et Enfin, comptez-vous donner aussi un formulaire-type pour les personnes ressortissantes des pays hors union européenne afin qu'elles puissent faire une déclaration de respect de la Constitution, qui est un critère supplémentaire dans le cadre de cette demande ? Je vous remercie.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. DUBOIS. Je tiens d'abord à vous préciser que lors des élections précédentes Mons se classait en première position et comptait le plus de ressortissants étrangers inscrits, soit 18 %, d'après les récentes statistiques du Ministère de l'Intérieur. Le registre national nous permet en effet d'identifier clairement les identités des citoyens qui remplissent les conditions pour pouvoir devenir électeurs lors des prochaines élections communales. On estime que les citoyens belges seront au nombre de 66.697. Il y aurait 1.609 citoyens ressortissants européens inscrits mais 6.522 resteraient à convaincre. En ce qui concerne les citoyens non européens, 69 sont inscrits et un peu moins d'un millier peuvent être inscrits. On peut donc raisonnablement estimer à 7.500 le nombre d'électeurs potentiels. Notre Collège est donc bien conscient de la nécessité de convaincre ces personnes d'exercer les droits politiques qui leur ont récemment été octroyés et ainsi de participer en tant que citoyens à part entière, à notre démocratie. C'est pourquoi, actuellement il est prévu qu'une page de notre site soit réservée à cette démarche citoyenne. Celle-ci sera mise en page après la Ducasse car nous pensons que le dernier mois des inscriptions est sans doute le meilleur moment pour les convaincre de l'importance de cette inscription. Les deux formulaires y seront insérés. En outre, chaque citoyen, qui remplira les conditions d'électeur recevra dans sa boîte aux lettres un courrier personnalisé lui expliquant comment s'inscrire auprès des services de notre Administration communale. En ce qui concerne la déclaration de respect des textes fondamentaux, condition supplémentaire rendue nécessaire aux citoyens hors de l'union européenne, celle-ci fait partie intégrante du document d'inscription. Il n'y a donc pas nécessité de remplir un formulaire supplémentaire. En réalité, c'est l'agent communal qui complète un document certifiant que le citoyen s'est engagé dans ce sens. Je terminerai en ajoutant que notre démarche

de sensibilisation s'ajoutera bien évidemment à d'autres, initiées au niveau tant de la Région wallonne que de toutes les associations visant à mieux intégrer les ressortissants non belges dans notre cité. Avec ces mesures, on suppose et on espère encore être dans le top des villes permettant aux non belges de voter aux élections communales. Je vous en prie, à vous la parole.

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : Je n'ai pas grand-chose à ajouter, je suis heureux de remarquer qu'on se rejoint sur ces positions.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre : Merci bien, je cède la parole à M. VISEUR, la politique foncière du Collège.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : J'ai cru intéressant peut-être de faire cette interpellation parce qu'au fil des Conseils, il y a plein de dossiers qui concernent les matières d'aménagement du territoire qui sont mis à l'ordre du jour, des actes, des PCA dérogatoires, des projets de lotissements, des ZAE, c'est-à-dire zones d'activités économiques, les centres commerciaux, etc. ON a des débats à cette occasion là bien sûr mais plutôt que des débats au coup par coup, un petit essai d'avoir un débat plus global par cette interpellation. D'après nos estimations au cours des deux législatures dont la deuxième se termine, c'est près de 6% de la superficie du territoire communal qui ont été affectés à l'urbanisation. En ce qui concerne les actes d'abord, il est évoqué dans plusieurs rapports urbanistiques et environnementaux, les rues comme on les appelle d'habitude, que la Ville avait la volonté de mettre en œuvre les 550 ha de zones disponibles afin d'atteindre le seuil symbolique des 100.000 habitants. J'ai déjà posé cette question, elle est plus ou moins restée sans réponse, quels avantages requerrons-nous d'être 100.000 plutôt que 93.000 ? Réponse de l'Echevin des Finances partielle tout à l'heure, ah vous voyez c'est grâce à ça qu'on a des habitants en plus qu'on a des rentrées à l'IPP ou d'autres recettes en plus. C'est vrai mais est-ce que c'est ça qui motive le Collège d'atteindre 100.000 habitants, est-ce que c'est pour des raisons strictement fiscales parce qu'il ne faut pas oublier que quand il y a des recettes en plus, il y a aussi des dépenses en plus, gérer plus d'habitants demande aussi plus de dépenses. Surtout moi je pose la question mais encore une fois je ne fais pas une obsession de ça mais je veux quand même qu'on essaye d'approfondir un jour ce débat là s'il n'est pas là aujourd'hui, quelles sont vraiment les motivations, quels avantages aurions-nous d'être à plus de 100.000 parce que ce chiffre a l'air un peu mythique et moi en tout cas, en ce qui nous concerne en tant qu'écologistes, la question est de savoir si être à 100.000 on sera plus heureux que d'être à 93.000. La jauge pour mesurer des actions

politiques pour nous en tout cas, c'est quand même toujours de savoir si ça fait le bonheur des gens ou pas. Maintenant, il ne faut pas me faire un mauvais procès, bien sûr qu'il faut rester accueillant à tous ceux qui veulent venir habiter à Mons mais entre accueillir ceux qui veulent y venir ou avoir une politique pro active pour atteindre un seuil chiffré, c'est quand même des choses qui sont un peu différentes. Enfin, voilà c'est un débat dans le débat en quelque sorte sur ce chiffre de 100.000. Mais même si vous voulez atteindre ce chiffre, la question est quand même pourquoi privilégier systématiquement les constructions neuves sur des terrains qui au préalable étaient plutôt occupés par l'agriculture, il y a là un objectif de plus ou moins 2.000 logements alors qu'il nous semble en tout cas que la rénovation, l'occupation des étages des commerces, la réaffectation de bâtiments existants, etc. est plutôt à la traîne, on parle de 200 logements dans la note de politique générale. Les ZACC à Mons représentent apparemment 550 ha mais il reste encore 6 à 700 ha de surfaces urbanisables dédiées à l'habitation sur un total donc de 3.050 ha au total. Donc, les surfaces visées par cette urbanisation paraissent démesurées par rapport aux perspectives démocratiques puisque 600 ha qui sont encore en zones d'habitat plus 550 ça fait 1.150 pour les 6.500 habitants supplémentaires qu'on va avoir, ça représente quand même une densité qui est 8 fois plus faible que la densité de la population montoise actuelle en tout cas dans les zones déjà urbanisées. J'ai mis dans mon interpellation le détail du calcul mais vous en avez pris connaissance, ce n'est pas la peine verbalement de répéter ce calcul. Nous nous interrogeons aussi plus spécifiquement sur la mise en œuvre de la ZACC 36 qui a fait l'objet d'une demande de permis pour la construction d'un centre funéraire, on en a déjà discuté mais cette ZACC est située sur les derniers reliquats des prairies humides qui étaient concernées par l'affiche du plan communal de développement de la nature - PCDN - l'affiche n° 15 et d'autres fiches encore 27, 28, la 23 aussi surtout qui était prévue et qui envisageait la mise en œuvre d'une zone agricole et ça ça n'a pas été réalisé à ce jour. Il y a comme ça toute une série de fiches du PCDN qui sont lettres mortes en quelque sorte et c'est là-dessus que je voulais attirer l'attention. Quant à l'IDEA, elle semble suivre la même politique parce que j'en ai déjà parlé lors du débat des Bas Prés, selon la conférence permanente du développement territorial, ses réserves sont suffisantes jusqu'en 2030 et cette même CPDT me paraît faire une remarque assez judicieuse qui dit que les intercommunales de développement économique tirent surtout leurs recettes de la transformation de terrains en zones qui sont auparavant zones agricoles, on les transforme en zones urbanisables ce qui évidemment leur donne une

plus-value et qui sert assez largement les bilans des intercommunales de développement économique. Cette pression d'urbanisation me semble poser question par rapport à la qualité de vie, le cadre de vie, la gestion des risques, les équilibres écologiques en général, le maillage écologique puisque bien souvent ce sont des mailles de cette chaîne qui disparaissent. Je termine par quelques propositions que nous faisons en tant qu'écoles, ne toucher aux réserves foncières qu'en dernier recours en tenant compte de leur intérêt environnemental, social et agricole, garder entre les mains des autorités communales en concertation avec la commission communale d'aménagement du territoire, donc garder l'initiative de mise en œuvre de ces ZACC et pas la laisser systématiquement aux mains des promoteurs immobiliers, mettre en œuvre certaines ZACC en zones d'espaces verts, naturels, forestières, agricoles comme le font d'autres communes et donc pas toujours aller vers de l'urbanisation, limiter drastiquement le développement des lotissements pavillonnaires, les fameuses 4 façades dont on a aussi déjà pas mal discuté et qui se situeraient sur des nouvelles grandes parcelles, par contre, favoriser la création d'espaces partagés qui assurent les besoins de nature, de loisirs, des jardins potagers, etc., favoriser l'habitat groupé et peser, si possible, sur la politique foncière de l'IDEA pour que celle-ci soit moins consommatrice d'espaces. Voilà dans quels termes je souhaitais lancer le débat.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. VISEUR pour cette interpellation bien dense et les réponses du Collège, ce sera M. MARTIN.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Bien, merci. Fameux débat M. VISEUR.

L'interpellation est dense, qui me permet d'évoquer longuement ce sujet. Je vais essayer de répondre à l'ensemble des points que vous avez évoqués, en commençant par la première remarque que vous formulez qui est celle d'une politique foncière qui serait une politique du coup par coup. Je suis un peu déçu que vous vous exprimiez dans ce sens parce que Mons est précisément l'une des toutes premières villes de Wallonie qui s'est dotée d'outils permettant une approche globale de la politique d'aménagement du territoire et d'urbanisation, je pense notamment au schéma de structure qui était vraiment pionnier en Wallonie et développé ici, je pense aussi au programme communal de mise en œuvre des ZAD ancêtre des ZACC qui a fait l'objet d'une approbation par notre Conseil communal et donc je pense, à l'inverse de vous que le Collège a mis tout en œuvre pour développer une politique globale d'aménagement du territoire permettant à l'ensemble des élus qui siègent au Conseil communal de pouvoir disposer d'une vue qui soit la plus cohérente possible par rapport aux différents projets que nous mettons en

œuvre. Alors, par rapport aux ZACC que vous évoquez, je tiens à rectifier une erreur qui est contenue dans votre interpellation puisque vous évoquez une volonté qui serait celle de la Ville de mettre en œuvre l'intégralité des terrains représentant les ZACC, c'est-à-dire les 550 ha disponibles, je tiens simplement à vous rappeler que les ZACC sont des réserves foncières, nous avons la chance d'en avoir un grand nombre sur notre territoire communal mais il n'entre pas dans les intentions du Collège de les mettre toutes en œuvre au stade actuel des choses. C'est selon un ordre de priorité qui avait été fixé qui peut être adapté puisque la législation a évolué, selon les opportunités, leurs faisabilité, tout cela est étudié au fur et à mesure que les projets sont déposés et systématiquement, la démonstration de la nécessité de la ZACC doit être apportée, c'est prévu dans la procédure fixée par la Région wallonne et donc il n'y ni volonté de tout mettre en œuvre en une fois, ce serait évidemment ridicule de notre part d'agir dans ce sens et sans doute très difficile à mettre en œuvre effectivement et puis, par ailleurs, il y a une démonstration de la nécessité de l'activation de ces projets qui doit être faite et qui doit être validée par les services du Ministre Philippe Henry en charge de l'aménagement du territoire et donc la mise en œuvre d'une ZACC s'effectue toujours sur base d'un justificatif dûment approuvé par les autorités régionales qui sont, comme vous le savez et à juste titre, très attentives à ce que nous puissions développer une politique de densification, une politique cohérente en matière d'aménagement du territoire. Vous nous interrogez également sur la question de l'intérêt de passer la barre des 100.000 habitants. Là, par rapport à l'analyse que vous faites, je voudrais tout d'abord vous dire que dans les faits, les 100.000 habitants nous les atteignons. Mons est une Ville universitaire, Mons abrite le siège du Shape, nous avons 93.000 habitants répertoriés si je puis dire officiellement mais dans les faits, la Ville vit avec au moins 100.000 habitants de par ces réalités complémentaires. Au-delà de cela, ce que je voudrais vous dire, il n'est évidemment pas question de se lancer dans une course éperdue visant à faire du chiffre pour le plaisir. Notre intérêt et notre objectif au niveau du Collège, c'est de répondre notamment à deux aspects. Premier aspect, c'est l'évolution de la sociologie des villes. La sociologie des villes évolue et cela induit une diminution de la taille moyenne des ménages et donc la nécessité de construire ou de rénover plus de logements pour ne serait-ce que maintenir constant le volume de population de notre Ville. Rien que par cet effet là, ce sont 200-300 logements qui doivent être construits chaque année pour pouvoir maintenir constant le niveau de la population montoise. Deuxième aspect, il faut qu'on fasse aussi face, si je puis dire, à

l'évolution démographique. Nous sommes dans une tendance en Belgique comme dans d'autres pays européens où la démographie évolue, avec une augmentation de la population et je lisais encore ce week-end une étude qui démontrait qu'en Belgique, ce sont 48.000 nouveaux logements qui doivent être construits chaque année pour faire face à la demande et les prévisions pour cette année-ci font état de 34.000 constructions de logements compte tenu notamment de la crise et donc, ce qui nous importe au niveau du Collège avant toute chose, c'est d'abord d'améliorer la qualité du bâti mais aussi des logements qui sont disponibles, lutter contre l'accroissement des prix. Je crois que c'est une dimension que vous n'avez pas intégrée dans votre interpellation, mais qui est importante, c'est qu'en élargissant l'offre, en construisant de nouveaux logements, pas nécessairement sur des terrains non occupés d'ailleurs, ça nous permet d'aussi faire pression sur le marché pour rendre des logements de qualité plus facilement accessibles à une population qui n'y aurait pas nécessairement accès aujourd'hui et je crois que c'est une dimension importante de réflexion que vous devriez ajouter également dans la vôtre parce que c'est quelque chose qui touche concrètement la population. Au-delà du renforcement d'attractivité de notre Ville, qui est une bonne chose à de nombreux égards et notamment sur le plan de la gestion financière, ne le nions pas, et je rappelle que l'élargissement de l'assiette fiscale a permis notamment au Collège communal de maintenir inchangés les additionnels à l'impôt sur les personnes physiques ou au précompte immobilier durant ces 12 dernières années, ce qui est quand même quelque chose d'appréciable pour l'ensemble de la population montoise. Mais au-delà de ces aspects liés à la gestion financière de notre Ville, ce que le Collège recherche avant tout, c'est de renforcer l'accessibilité au logement à des prix décents qui induit le développement de l'offre de logement de qualité plus nombreux dans notre Ville. Les résultats sont d'ailleurs là pour le démontrer, notre politique présente de réels résultats puisque durant les cinq dernières années, la population montoise, vous le savez, a augmenté de 2.000 unités et par ailleurs, le fait que le secteur privé continue d'investir de manière très soutenue dans l'immobilier résidentiel dans notre Ville, démontre puisqu'il le fait rarement à des fins désintéressées, qu'il y a une demande qui est présente. C'est que quelque part, la Ville est attractive et que la population en grandissant démontre tout l'intérêt de nombreux habitants à venir habiter ici à Mons, ce qui est positif à bien des égards. Alors, pour reprendre d'autres arguments repris dans votre interpellation, vous expliquez que la création de nouveaux logements se réalise essentiellement sur des terrains qui sont vierges. Mais là je suis un peu surpris et

dubitatif, M. VISEUR parce que, objectivement, le moins que l'on puisse dire, c'est que quand on regarde la politique qui est menée par le Collège, on fait quand même preuve d'une dynamique extrêmement forte par rapport au bâti existant. Regardez tous les programmes que nous avons mis en œuvre, la rénovation et revitalisation urbaine, le Ministre était là la semaine dernière, nous a expliqué qu'il y avait près de 90 programmes mis en œuvre en Wallonie, rien qu'à Mons, il y en a une dizaine. Faites une proportion de ce que Mons représente sur l'ensemble de la Wallonie, c'est-à-dire à peu près 3% de la population wallonne, quand vous regardez le nombre de dossiers introduits par la Collège en rénovation urbaine, en revitalisation urbaine par rapport à ce que toutes les autres communes de Wallonie ont fait, vous voyez qu'il y a une réelle volonté de notre part de pouvoir valoriser le bâti et y redévelopper du logement de qualité sans avoir recours à des terrains qui sont vierges. Je pourrais citer également l'ancrage communal qui se développe essentiellement dans tous les projets que nous avons porté avec l'ensemble des porteurs sur le bâti existant et puis aussi les projets développés par le secteur privé lui-même, il y a énormément de projets, regardez un peu la multiplication des chantiers actuellement qui se font dans les bâtis existants. Allez Place des Alliés, sur la grande voirie, allez dans le cœur de Jemappes, on pourrait multiplier comme ça les exemples, il y a énormément de dossiers qui sont concentrés dans le bâti existant et qui n'ont pas recours à des terrains qui sont vierges. Bien sûr, il y a des terrains vierges qui font l'objet de demandes de valorisation dans le cadre des ZACC, ces terrains font l'objet de la procédure que j'ai expliquée tout à l'heure mais ça n'est pas et de loin l'exclusivité en la matière. Par ailleurs, vous affirmez également qu'il y aurait un solde de 600 à 700 ha de surfaces urbanisables dédiées à l'habitation en dehors des ZACC. Je voudrais juste attirer votre attention sur différents éléments. Le premier, d'abord, c'est que ces chiffres datent un peu, en l'occurrence de 2004, donc le temps passe et les réalités évoluent et puis, par ailleurs, par rapport à ce que vous affirmez, je voudrais vous dire qu'il y a des biais dans cette analyse parce que si vous prenez des îlots qui sont des îlots bâtis et dans lesquels des surfaces restent théoriquement bâtissables, elles ne le sont pas toutes en pratique. Je m'explique. Il y a des milieux d'îlots qui n'atteignent pas une superficie suffisante pour permettre l'implantation ou une construction décente, qui ne bénéficie pas d'une situation attractive ou cohérente sur le plan d'un développement urbain notamment en termes de mobilité et d'accessibilité, ces surfaces sont intégrées dans ce calcul qui est un calcul théorique mais ne sont pas bâtissables dans les faits. Il faut donc être attentif par rapport

aux données statistiques entre l'apparence des chiffres et ce que l'on peut en faire en termes d'utilisation pratique avec les investisseurs pour des constructions effectives complémentaires. Alors, pour le reste, vous évoquez quelques dossiers spécifiques notamment le dossier de la ZACC n° 36. Vous évoquez l'utilité de pouvoir voir cette ZACC classée en zone verte. Je vous rappelle à cet égard que le Collège a proposé au Conseil qui l'a accepté il y a quelques semaines, de pouvoir classer la zone des Piches Pots en zone verte donc on répond quelque part à votre demande et c'était d'ailleurs déjà intégré dans le schéma de structure ce qui prouve la cohérence de notre politique par rapport au schéma qui a été adopté il y a plus d'une dizaine d'années à présent. Vous évoquez la ZACC 27-28-29 derrière les ex Fucam, j'ai du mal à adopter le nouveau nom, et donc par rapport à cette zone, il n'y a pas de projet actuellement déposé. Ces terrains sont stratégiquement situés aux portes de la Ville et requièrent une attention certaine mais il y a toute une série de questions qui se posent quant à leur activation, notamment sur le plan de la mobilité. Pour ce qui concerne nos intentions par rapport à la ZACC 23, vous évoquiez le fait que cette zone était en zone agricole moi j'attire votre attention sur le fait que c'est une faible partie de cette ZACC qui est concernée par la zone agricole, ce n'est pas toute la ZACC donc là il faut être attentif à cet élément parce que c'est plus précis que ce que vous indiquiez. Et de toute manière, pour le moment, il n'y a pas de projet donc ça veut dire que s'il n'y a pas de projet, il n'y a pas d'urbanisation ni envisageable, ni possible puisqu'il n'y a pas de démarche engagée à cet égard. Bon, l'IDEA, je ne veux pas rentrer dans ces questions. Vous savez très bien que les questions qui regardent l'IDEA sont abordées au Conseil d'Administration de l'IDEA et pas au Conseil communal. Pour ce qui concerne l'ensemble de vos propositions et j'en conclurai par là, la mise en œuvre des ZACC ça je vous rappelle que cette mise en œuvre elle passe par le respect d'une procédure légale avec une évaluation des incidences environnementales, avec un rapport urbanistique et environnemental, avec toute une procédure à suivre et donc votre première proposition, elle est d'ores et déjà appliquée dans les faits par le Collège et le tout est validé par les services régionaux, par les services du Ministre Henry. Deuxième proposition, l'activation des ZACC doit être du ressort des pouvoirs publics et pas uniquement selon la bonne volonté du secteur privé, par définition c'est le cas, c'est le pouvoir public qui décide en toute autonomie et dans le respect des procédures de la mise en œuvre des ZACC par le système que j'ai évoqué dans ma réponse. Vous proposez de limiter les 4 façades, même réponse, le règlement communal d'urbanisme qui est aussi un outil

spécifique à notre Ville, qui date lui aussi d'une dizaine d'années, qui a été adopté sur initiative du Collège, impose déjà sur certaines parties du territoire la construction d'habitations type 2 ou 3 façades et quoi qu'il arrive le principe de densification qui est mis en avant par la Région wallonne, par le Ministre Henry est un principe que nous nous sommes largement approprié et dans les différents projets d'aménagement des ZACC que nous avons soumis au Conseil et qui ont souvent fait l'objet d'une approche unanime du Conseil, vont dans ce sens d'une plus grande densification parfois avec des nuances c'est vrai que sur certains dossiers il y a une transition qui est effectuée entre un bâti de type 4 façades et un bâti plus dense et donc, parfois il y a une transition plus douce qui est opérée dans les projets que nous vous proposons mais d'une manière générale, le principe de densification est un principe que nous nous approprions et que nous appliquons scrupuleusement avec l'accord d'ailleurs des services régionaux. Il y a sans doute une nuance entre votre position et la nôtre, vous êtes sans doute plus accrochés à un principe d'interdiction totale des 4 façades, nous sommes plus nuancés que vous à cet égard ? Et puis, enfin, pour ce qui concerne l'aménagement d'espaces partagés que vous proposez, c'est une proposition que nous avons déjà retenue dans différents projets, aller discuter avec les investisseurs pour aller dans le sens de potagers partagés, de jardins communs, etc. donc nous avançons déjà dans ce sens assez largement en plus des initiatives d'ailleurs portées indépendamment de mon département par le Service de Prévention ou d'autres services communaux. Voilà donc pour répondre de manière la plus complète possible aux différents points que vous évoquiez mais je reste à votre disposition s'il y a des points sur lesquels je n'aurais pas été assez complet, merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. l'Echevin, c'est quand même l'occasion au-delà des dossiers qui passent et qui pourraient ne pas faire percevoir la pertinence de la position, c'est quand même une action réfléchie qui est une action concertée au niveau de la politique de logements et à cette réponse évidemment très précise, je voudrais quand même rajouter deux petites choses. C'est que d'une part, on ne peut pas vouloir l'un et son contraire, nous sommes ici aussi pour recréer plus de richesse sur le territoire de Mons, plus d'emplois, ça veut dire aussi plus de projets économiques. Or, on voit bien que cette attractivité, elle est là. Qui dit attractivité dit nouvel emploi évidemment pour des montois mais peut-être aussi pour des personnes de l'extérieur qui viennent à Mons. Je crois que dans les principes de développement durable, on essaye de rapprocher maintenant au maximum les gens de leur travail, pour

limiter les déplacements et tout le principe du développement de la gare que vous n'aimez pas tellement, mais c'était justement de développer à proximité de la gare non seulement de l'emploi mais aussi des logements. Autre élément aussi dans la densification urbaine, c'est le vieillissement de la population ; de plus en plus de personnes pensionnées ont tendance à se rapprocher du centre urbain et Mons est particulièrement attractif puisque ce pôle culturel est forcément attractif pour les gens qui commencent à avoir du temps libre. Actuellement, de nombreux pensionnés sont ce que l'on peut appeler les gagnants du XXème siècle. Ces personnes qui arrivent à l'âge de la pension ont connu l'emploi durable et complet avec parfois des pensions qui sont des pensions intéressantes. Elles ont du temps libre. Le fait d'être à Mons avec cette politique culturelle et touristique qu'on mène est certainement aussi un des éléments attractifs. Donc, si nous sommes d'ici quelques années 100.000 domiciliés sur Mons c'est justement la raison de cette attractivité comme l'a expliqué M. l'Echevin MARTIN, on essaie de densifier au maximum. Donc, je crois que c'est vraiment une politique qui se veut intégrée et complète. C'est à vous la parole et le débat est ouvert.

M. VISEUR, Conseiller : D'abord, je n'ai pas dit que vous aviez une politique du coup par coup, j'ai dit que le débat se faisait coup par coup, ce n'est quand même pas la même chose. Bien sûr, que l'on a déjà discuté du schéma de structure et de politique globale il y a quelques années, mais depuis un certain temps, on discute plus d'un projet à la fois. Je n'ai donc pas dit que la politique était du coup par coup. Il y a un certain nombre de choses, effectivement, sur lesquelles nous sommes d'accord, la densification de l'habitat, évidemment, mais vouloir faire des nouveaux noyaux d'habitat à Mons, dans des lotissements qui parfois sont assez excentrés, ce n'est pas nécessairement de la densification. C'est parce que cela se passe à Mons et que Mons est une Ville dans laquelle un nouveau noyau d'habitat est nécessairement de la densification. Un bon exemple de densification c'est évidemment le dossier ex Aldi à Jemappes qui est passé tout à l'heure et que j'ai salué, cela c'est vraiment de la densification. Le petit lotissement qui va se faire à Harveng, cela ce n'est pas de la densification, à mon avis. L'un et l'autre ne sont pas comparables, je suis d'accord, mais enfin, je suis bien mis, en étant voisin d'un nouveau lotissement, pour savoir qu'il y a des lotissements qui se font encore, qui sont en cours, où l'autorisation a été donnée il y a quelques années sous cette législature-ci, sous cette majorité-ci et qui ne sont pas du tout de la densification, je parle notamment de celui de la Garenne. En ce qui concerne le logement : je connais les problèmes sociologiques induisant plus de logements pour la même quantité de

personnes, l'évolution démographique aussi, on est d'accord qu'il faut plus de logements mais le tout dépend de quel type de logements ? Effectivement, si on met tout en œuvre pour faire de la rénovation et de la densification, on aura moins besoin de mettre en œuvre des actes qui sont extérieurs et surtout en matière de logements, ce qu'il manque surtout, c'est du logement locatif et pas du logement acquisitif. Moi, je vois bien qu'il y a beaucoup d'affiches sur des maisons qui sont à vendre mais je ne vois jamais quasiment une affiche où il est mis maison à louer, c'est devenu quelque chose d'extrêmement rare. Donc, ce n'est pas nécessairement en faisant des logements nouveaux qu'on améliore la situation, en tout cas, d'une certaine catégorie de population en matière de logements. Vous nous dites on ne met pas tous les ZACC en œuvre en même temps ... Heureusement, j'espère, ce n'est même pas possible ; je souhaiterais quand même qu'on en mette certaines en œuvre mais pas en urbanisation de ces ZACC là. Comme je l'ai demandé, mettre des ZACC en zone verte, en zone forestière, naturelle etc. c'est quand même aussi une garantie pour l'avenir que l'agglomération ne va pas finalement complètement utiliser tous les espaces verts parce qu'il faut qu'il y ait un maillage au nom de la biodiversité. Voilà quelques réflexions sans entrer dans des données trop techniques comme je l'ai dit tout à l'heure, quelques réflexions que je voulais faire en rapport. Je ne dis pas que tout est mauvais dans ce que le Collège fait mais il y a quand même des orientations de densification par la rénovation d'intensification de validation de zones vertes dans les ZACC qui à mon avis pourraient certainement être améliorées.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci, je crois que c'était un débat intéressant, je ne sais pas si d'autres personnes veulent ajouter quelque chose ? Nous aurons encore certainement l'occasion de débattre de tout cela lors d'autres points qui passeront dans nos différents Conseils. Merci. Je propose de passer à la dernière interpellation, celle de Mme MOUCHERON mais c'est M. Willy MERCIER qui va s'exprimer.

M. Willy MERCIER, Conseiller : Voilà, en fait, j'ai reçu le texte de Sabine.

Personnellement, je pouvais déjà répondre à un certain nombre d'interrogations puisque j'appartiens à la plateforme des personnes à mobilité réduite mais comme il est toujours bon de préciser les choses, je vais me permettre de vous répercuter l'interpellation de Savine en vous disant peut-être ce que moi je pense. Tout d'abord, vous savez, ça existait autrefois très souvent, ça existe peut-être un peu moins aujourd'hui mais des personnes bien valides squattent parfois nos parkings réservés aux personnes à mobilité réduite. Depuis un certain temps, il y a quand même une politique qui s'est installée et

via la verbalisation, on a dissuadé un certain nombre de personnes de squatter ces parkings. Seulement, des personnes handicapées se sont plaintes auprès de Savine que dans certains endroits, on ne regardait pas tellement s'il y avait encore du squatte et qu'il n'y avait pas suffisamment de verbalisation. Peut-être une idée que ces endroits soient un petit peu plus surveillés et que tous les endroits où les personnes à mobilité réduite peuvent se parquer soient véritablement à leur disposition. Une petite anecdote, à proximité des écoles, il y a des personnes qui en attendant leurs enfants squattent un endroit pour personne handicapée et quand on leur dit, répondent qu'ils n'en ont pas pour longtemps. Oui, mais si malheureusement, une personne en voiturette qui a de réelles difficultés arrive à ce moment là, elle ne sait quand même pas se parquer à cet endroit là. Alors, les personnes à mobilité réduite disent qu'il n'y a pas suffisamment de parkings pour personnes handicapées, je crois qu'à ce point de vue là, un effort important a été fait au niveau de la Ville de Mons et que devant les domiciles de la plupart des personnes qui en ont réellement besoin, ça a été bien installé. Peut-être une petite nuance c'est qu'à proximité d'endroits stratégiques, peut-être la Place de Mons, aux environs d'un édifice important où des personnes sont susceptibles de prendre des rendez-vous, soit au Centre-Ville, soit à l'extérieur, peut-être réfléchir à mettre l'un ou l'autre en plus. Alors, on me pose aussi la question quand il y a des travaux, comme ici à la rue de Nimy et comme à la rue des Capucins, au moment où ces travaux vont se terminer, pourra-t-on encore bénéficier d'autant de parkings pour les personnes à mobilité réduite, je suppose que oui. Et un petit clin d'œil, ce n'est pas loin de la Place de Mons, peut-être qu'un ou deux en plus au niveau de la rue de Nimy, ça ne ferait pas de tort. On me parle aussi des fameuses dimensions de ces parkings, est-ce qu'ils correspondent au CWATUP ? A ma connaissance, oui. Toujours quelques petites nuances, je me suis parfois trouvé, puisque moi je les utilise parfois aussi, à un endroit où je me suis dit, tiens, si un bonhomme en voiturette ici se parque, je me demande s'il pourra réellement sortir. Donc, c'est encore une petite réflexion. Rappelez-vous M. BARVAIS et M. DARVILLE un jour ensemble nous avons reçu tout un groupement de personnes handicapées, on a fait un petit tour de la Ville de Mons, on s'est retrouvé ici sur la Place, on est entré dans le Jardin du Mayeur et des gens nous ont dit, oui, les personnes à mobilité réduite ont peut-être un accès au niveau ici de la Ville de Mons, peut-être venir ici jusqu'au Salon Gothique mais on a fait remarquer qu'il y avait une pierre d'achoppement. Il serait souhaitable qu'il y ait une rampe au niveau tout juste de l'entrée via la salle des Commissions. Moi je n'ai pas vu tellement de difficultés, si ce

n'est une petite bordure peut-être à aménager pour que le trajet d'une voiturette puisse passer sur celle-ci et on arrive ainsi à la Salle des Commissions, on prend le couloir jusqu'à la Salle des Mariages il y a une petite descente en bois pour accéder ensuite vers la Salle des Sacquiaux. Pour monter ici et je rejoins un peu l'intervention qui a été faite tout à l'heure, les difficultés commencent et l'idée de mettre peut-être ce fameux petit papier avec les gens à contacter en cas de problèmes serait peut-être intéressant. Il serait bon aussi peut-être de vérifier parce que de temps en temps, c'est le cas aujourd'hui m'a-t-on dit, il y a un petit couac au niveau de ce monte-personnes qui ne fonctionne pas toujours d'une manière idéale. Voilà, j'ai essayé d'être relativement bref après la grosse discussion qui s'est tenue avant. J'attends maintenant vos éventuelles précisions. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. MERCIER. On voit que vous êtes un participant assidu des plateformes, qu'elles sont semble-t-il efficaces et présentent l'avantage que vous en faites les questions et parfois les réponses, donc ça me facilite un peu la tâche et ça veut dire qu'au niveau de la plateforme, vous travaillez bien. Alors, quelques précisions. Les emplacements pour les personnes à mobilité réduite sont créés suivant les directives de la circulaire ministérielle. Cela veut dire qu'à proximité des lieux de travail ou du domicile d'un handicapé, à condition qu'il en fasse la demande et à condition qu'il n'ait pas de garage, qu'il possède une carte spéciale handicapé, ainsi qu'une voiture et ait des problèmes de mobilité. Il ne suffit pas d'avoir une carte handicapé, il faut encore que ce soit relatif à des problèmes de mobilité. Egalement à proximité des bâtiments accessibles au public, dès lors que les personnes handicapées s'y rendent quotidiennement ou très fréquemment, par exemple hôpitaux, théâtre, église, Mundanéum et ainsi de suite. Sur les grands parkings également et dans les parkings des grandes surfaces, un emplacement + un emplacement par tranche de 50 emplacements et toutes ces directives sont évidemment suivies. Il n'est pas prévu d'emplacement PMR pour les bâtiments accessibles au public fréquentés de manière occasionnelle tels que poste, banque et médecin à moins que des dispositions particulières aient été prises pour leur assurer l'accessibilité réelle et pour autant que le bâtiment ne comporte pas de parking privé accessible au public, dans ce cas, c'est à eux d'avoir les dispositifs. Effectivement, au niveau des emplacements, lorsqu'ils sont parallèles à la chaussée, la longueur de 6 m sur une largeur de 2 m est nécessaire. Les emplacements de parking public là c'est 6 m sur une largeur de 3 m 50 et ce sont les prescriptions qu'ici à Mons évidemment nous suivons. Par rapport à l'axe de la rue de

Nimy, pour être précis, il y aura 5 emplacements, un à hauteur du Mundanéum, deux à hauteur de la Maison Losseau et 2 à hauteur du café Le Central. Au niveau évidemment des travaux, c'est toujours plus délicat parce que les travaux se font par phases, ce n'est pas toujours facile de mettre des parkings handicapés momentanés. IL faut savoir que l'axe Capucins, tous les emplacements existants seront maintenus, il n'y aura pas de perte d'emplacements handicapés dans cette zone. Alors, au niveau de l'Hôtel de Ville, je vous rappelle qu'il y a quand même une étude qui a été faite par la plateforme et que les résultats, je crois, sont en cours de finalisation pour adapter l'Hôtel de Ville et qu'au niveau des emplacements squattés, là il y a eu une demande à la Police de suivre ça de manière plus particulière. Ils ont d'ailleurs été informés des différentes techniques de fraude qui existent à ce niveau là, parce que la multiplication des photocopies et autres documents falsifiés sont malheureusement assez fréquents et là aussi, nous sommes beaucoup plus attentifs. Voilà, mais on compte sur la plateforme pour nous rappeler à l'ordre quand nous aurons oublié quelque chose et je crois que vous êtes certainement bien placé pour faire remonter ces interpellations au niveau du Conseil. Voilà, c'est à vous de clôturer M. MERCIER.

M. Willy MERCIER, Conseiller : Je vous remercie, vous apportez de l'eau à mon moulin et toutes les personnes qui sont dans cette plateforme des personnes à mobilité réduite, je précise les choses, nous veillons au grain. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Voilà, nous allons passer au huis clos. Je remercie le personnel et le public. Le prochain Conseil aura lieu le lundi 18 juin, même lieu, même heure.

La séance à huis clos s'ouvre avec 36 présents.

Sont absents : MM. J.P. DUPONT, GOETGEBUER, DI RUPO, Mme KAPOMPOLE, M. ROSSI, Mmes POURBAIX, MERCIER, MOUCHERON, M. JACQUEMIN, Mme DEJARDIN.

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
67^e Objet : Autorisation de se constituer partie civile entre les mains du juge d'instruction – agression de deux ambulanciers. Contentieux DIVIS1/AN

ADOPTE - 67^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
68^e Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF. Prorogation de l'interruption de carrière à ¾ temps octroyée à une employée d'administration. GRH/SH/10069

ADOPTE - 68^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
69^e Objet : PERSONNEL D'ENTRETIEN. Pension prématurée pour inaptitude physique définitive d'une auxiliaire professionnelle. GRH/MP/3705

ADOPTE - 69^{ème} annexe

70^e Objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
a) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption complète de carrière à une auxiliaire professionnelle. GRH/SH/11882

ADOPTE - 70^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
b) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption complète de carrière à un ouvrier qualifié D1. GRH/SH

ADOPTE - 71^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
71^e Objet : PERSONNEL CONTRACTUEL. Fin prématurée du congé parental octroyé dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5^e temps, à une employée d'administration. GRH/SH 18464

ADOPTE - 72^{ème} annexe

72^e Objet : SERVICE INCENDIE - PERSONNEL

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
a) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à mi-temps à une préposée Centre 100 définitive. GRH/SH

ADOPTE - 73^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
b) Octroi d'un congé préalable à la mise à la pension à un sapeur-pompier professionnel. SI 3836

ADOPTE - 74^{ème} annexe

73^e Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
a) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs/trices primaires. 8^e/1^e 3934/3977/3817

ADOPTE - 75, 76, 77^{ème} annexes

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
b) Détachement en qualité de conseillère pédagogique auprès du CECP d'une institutrice primaire définitive. 8^e/1^e 7119

ADOPTE - 78^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

c) Nomination à titre définitif, à temps plein, d'une institutrice primaire. 8^e/1^e 3482

ADOPTE - 79^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

d) Démission honorable de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'une institutrice primaire définitive. 8^e/1^e 3510

ADOPTE - 80^{ème} annexe

74^e Objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

a) Désignation d'un professeur d'art dramatique et de déclamation à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e/2^e 8578

ADOPTE - 81^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

b) Désignation d'un professeur de percussion à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e/2^e 3256

ADOPTE - 82^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

c) Désignation d'un professeur de piano à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e/2^e 7605

ADOPTE - 83^{ème} annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 23 avril 2012.

Celui-ci est alors adopté.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre ff-Président,

P. URBAIN.

M. BARVAIS.

=====